

Bulletin de la Recherche Scientifique

Juillet-Août 2004

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF -Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr – Web : http://www.sntrs.net

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER – Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL –Périodicité : mensuelle

Agir pour obtenir des avancées concrètes pour la recherche et ses personnels

Suite à la mobilisation exceptionnelle des personnels de la recherche au début de cette année, le gouvernement a été contraint de céder sur les financements et sur les postes. Les directions d'organismes et des établissements universitaires tentent de détourner cette victoire : elles refusent de mettre tous les postes en concours dès cette année. Ainsi le CNRS reporte le recrutement de 60 postes d'AJT et d'AGT à 2005 au prétexte que les laboratoires n'en demandent pas : ils seront transformés en postes de catégorie supérieure. Cet argument n'est pas acceptable : tous les emplois nécessaires à l'organisme, quel que soit leur niveau de qualification doivent pouvoir être occupés par des titulaires. Trop de laboratoires sous-estiment leurs besoins ; ils privilégient les demandes d'emplois très qualifiés en sachant qu'une grande

quent des salaires faibles. Certaines ont leur propre service d'intérim afin de mieux gérer la flexibilité qu'elles imposent à leur personnel. Ces services qui répondent à des activités quotidiennes doivent être réintégrés dans les organismes. Les salariés qui occupent ces emplois doivent pouvoir, comme les autres, accéder aux droits procurés par notre statut : sécurité de l'emploi, progressivité des salaires, reconnaissance des qualifications, accès à la formation permanente, hygiène et sécurité, protection sociale. Ces droits ne peuvent être réservés à une élite (même large).

Défendre l'accès de tous à la fonction publique est nécessaire. La solidarité est inscrite dans les traditions du syndicalisme. Mais ce n'est pas la seule raison. L'exten-







- FAWOUR.

partie des tâches d'exécution seront répartis sur l'ensemble du collectif de travail, dont les doctorants. Cependant, toutes ne peuvent pas l'être. Ainsi, la restauration, le ménage, l'accueil, une partie des opérations d'entretien, autrefois assurés par l'organisme, sont désormais sous-traités à des entreprises qui recourent massivement à la flexibilité et au temps partiel et pratision de la flexibilité pèse sur les salaires, en même temps qu'elle permet de clouer au pilori les « avantages » des salariés « à statut ».

Nous nous sommes battus pour obtenir la restitution des 550 postes; ce que le gouvernement donne d'une main, nos directions ne doivent pas les retirer de l'autre. Nous devons poursuivre l'action.



Les débats des états-généraux ne doivent pas laisser de côté la pression nécessaire sur le gouvernement pour qu'il tienne tous ses engagements. Ils doivent déboucher sur un réel engagement de l'Etat pour des améliorations significatives tant du point de vue du fonctionnement du système de recherche -simplification de son financement, la programmation pluriannuelle des emplois- qu'en matière de carrières et de rémunérations des personnels de la recherche. Il doit être mis fin à la précarisation des doctorants et post-doctorants et d'une manière générale au recours à la précarité pour remplir des fonctions permanentes.

Les thèmes débattus dans ces états généraux ne nous ont pas pris au dépourvu. Nos documents de congrès (d'orientation et revendicatif) nous ont permis de rédiger des propositions, de les diffuser largement pour les mettre en débat parmi les personnels de la recherche et audelà. Cependant, un certain nombre de points sont apparus dans les états généraux que nous n'avions pas traités. Des propositions complémentaires sont donc mises en débat dans ce BRS afin que le sections se prononcent sur leur pertinence et les améliorent. Ils seront débattus au prochain CSN de septembre.

Par ses bons résultats aux élections au Comité National, le SNTRS-CGT montre qu'il est le seul syndicat à posséder une capacité militante. Il est le seul à avoir pu présenter des listes dans toutes les sections pour le collège ITA et dans un nombre accru de sections pour les collèges chercheurs et enseignants-chercheurs. Il s'appuie sur une confiance des personnels, acquise ou confirmée par son action dans les luttes présentes. Ces deux facteurs expliquent ses progrès. Les personnels ont voté pour un syndicalisme revendicatif. Notre syndicat doit prendre toute la mesure de sa responsabilité à leur égard.

Il doit concrétiser ce progrès par une campagne d'adhésions, par la formation des militants afin d'améliorer son efficacité dans la défense des personnels.

Annick KIEFFER

Sommaire

EDITO : Agir pour obtenir des avancées concrètes pour la recherche et ses personnels. Pages 1-2

Résultats des élections au Comité National du CNRS 2004 : le SNTRS passe de 35 à 40, % des voix Pages 3 à 6 Pages 7 à 23 DEBAT CONSEIL SYNDICAL NATIONAL du 23 septembre 2004.

Financement de la Recherche et Instances d'évaluation.

Les réformes proposées au CNRS et à l'INSERM -

Pour un conseil européen de la recherche.

La santé au travail - Quelle recherche pour la prévention des cancers d'origine professionnelle en France? L'évaluation.

Pour une évaluation professionnelle des ITA.

Nouvelle organisation des examens de sélection professionnelle : on ne tient plus compte des métiers ! Tribune libre: Un statut unique chercheurs et enseignants-chercheurs IT(A), IATOS?......Par JP BAZIN

Pages 24 à 42 DEBAT RECHERCHE dans le cadre des Etats généraux.

Pré-rapport du CIP : commentaire du SNTRS-CGT.

Statut et revendications : audition de G.MANDVILLE au CIP.

Les Assises CGT de la recherche le 5 octobre 2004 à Montreuil.

Compte rendu de la rencontre du 8 avril sur la situation de la Recherche à l'Equipement.

......Par la Fédération CGT Equipement/Environnement

Pages 43 à 47 TRIBUNE LIBRE

Motion OGM Par la Section Rhône du SNTRS

Page 47 La section syndicale de Bordeaux durement frappée...

La recherche Militaire de nouveau en pointe! Page 48

PROCHAINES REUNIONS de la CE et duCSN DU SNTRS CGT

2004 : CSN : JEUDI 23 SEPTEMBRE - CE : JEUDI 21 OCTOBRE, JEUDI 25 NOVEMBRE. 2005 : CSN : JEUDI 23 JUIN (avec convocation du prochain congrès fin novembre 2005).

Le calendrier des CE 2005 sera inséré dans le prochain BRS.





c	3	
Č	7	١
(4)
	Orto	5
		3
	2	=
ζ	Y	2
(Y	4
(1	1

Comité National Collège ITA - 2004	ational C	ollèg	e ITA	- 200	4														
Année	Inscrits	Vot	Votants BI.N. Expr.	BI.N.	Expr.	SNTRS	RS	Š	SGEN	SN	SNIRS	요	0	SNPTES	ES	SNCS		SUD	QED
 2004	15711 7591 48,32 209	7591	48,32	209	7382	2979	40,35	1451	2979 40,35 1451 19,66 454 6,15	454	6,15	541	7,33	1488	20,16	541 7,33 1488 20,16 59 0,80 377 5,11 33 0,45	0 377	5,11	33 0,
 2000	15177	7686	7686 50,64 151	151	7526	2638	35,05	2291	2291 30,44	620	8,24 752 9,99 1225 16,28	752	66'6	1225	16,28				
Différence	534	-95	-95 -2,33	28	-	341	5,30	-840	5,30 -840 -10,79 -166 -2,09	-166	-2,09	-211 -2,66	2,66	263	3,88	263 3,88 59 0,80 377 5,11 33 0,45	0 377	5,11	33 0,

La liste et les coordonnées des élus sera insérée dans le prochain BRS.

Elections au Comité national : le SNTRS-CGT progresse

Avec 48 élus du SNTRS-CGT dans le collège ITA du Comité National et 8 dans les collèges chercheurs et enseignants chercheurs, les personnels ont montré leur accord avec un syndicalisme revendicatif et orienté vers l'action.

Le SNTRS-CGT est le seul syndicat à disposer d'un potentiel militant lui permettant de présenter dans toutes les sections des listes complètes d'ITA. Il dispose de sections syndicales actives, présentes dans les laboratoires, et de militants qui s'impliquent dans la défense des intérêts des personnels et dans celle de la recherche publique. Il a montré dans la dernière période sa capacité à lutter, à combattre la politique désastreuse menée par le gouvernement Raffarin contre les organismes de recherche. Il a alerté des effets désastreux des amputations budgétaires et des suppressions d'emplois de titulaires ; il s'est battu pour proposer un statut pour les doctorants (dès 1997) ; il a combiné lutte, défense et propositions.

Les progrès du SNTRS, qui passe dans le collège ITA de 35% à 40% des voix

ne sont pas mécaniquement la conséquence de la défection du SGEN (voir tableau ci-après). Certes le SGEN a été dans l'incapacité de proposer des candidats dans toutes les sections (24 sections soit pour la première fois, bien moins que le SNPTES). Le SNPTES présente des candidats dans autant de sections (34) qu'en 2000, grâce notamment à une bonne implantation chez les IATOS. Sud a présenté des candidats pour la première fois dans 6 sections. Le SNCS dans trois, et une liste indépendante a été présentée dans une section. Les électeurs du SGEN dans les sections où ce syndicat était absent avaient le choix de ne pas voter ou de voter pour les syndicats présents. À quelques exceptions près, la baisse des suffrages exprimés est très inférieure à celle des voix du SGEN. Le SNTRS progresse et le SGEN régresse dans les sections où nous étions en concurrence. Les progrès du SNTRS sont particulièrement nets dans un des départements de forte influence SGEN, le secteur SHS. Dans ce secteur, le SNTRS-CGT progresse de 10 points de pourcentage (+ 115 voix, alors que les votes exprimés diminuent au total de 89 voix), le SNPTES progresse de 2, tandis que le SGEN recule de 4 points, et le SNIRS de près de 7 points.

Le SGEN a été peu présent dans la lutte récente. C'est aussi cela que les personnels sanctionnent, de la même façon que le SNIRS et dans une moindre mesure FO. Les progrès du SNPTES montrent que le syndicalisme corporatiste est toujours bien implanté.

Au moment où la direction du CNRS veut transformer le Comité National et y réduire la place des représentants élus du personnel, les élus du SNTRS auront une lourde tâche.

Ils devront montrer leur capacité d'écoute des personnels en se rendant dans les laboratoires, faire preuve de rigueur et de neutralité en même temps que d'exigence tant dans les évaluations des laboratoires que dans les jurys de concours, ils devront s'engager à rendre régulièrement compte des débats aux personnels de leur section. Ils devront enfin montrer l'importance d'une réflexion sur les qualifications et les métiers en relation avec les programmes scientifiques des laboratoires et des instituts. Cela, ils seront les seuls à le faire et à pouvoir le faire.



Elections au Comité National -Collège ITA - 2004

					TO	CIBITE	TDC 1	601	TAT	CINTI	DC	F	0	CATAN	rrc	CAL	CC	CT	T)	OH	CD
	Inscrits	Vota		-	Exprim.	SNT		SG	EN	SNI	-	F	0	SNP		SN	Co	SU	D	QI	עב
1	253	112	44,27	2	110	46	41,82			36	32,73			28	25,45						
. 2	129	37	28,68	5	32	32	100,00	0.0	17.17	100	14.50			46	7.50			150	2/ 2/		
3 (*)	1434	615	42,89	9	606	203	33,50	98	16,17	100	16,50	24	22.24	46	7,59			159	26,24		
4	312	137	43,91	4	133	68	51,13					31	23,31	34	25,56						
5	571	246	43,08	7	239	120	50,21	50	24.00			50	20,92	69	28,87	-					
6	392	167	42,60	6	161	64	39,75	58	36,02	-12	12.46	24	7.00	39	24,22			//	20.51		
7	635	318	50,08	6	312	72	23,08	75	24,04	42	13,46	24	7,69	35	11,22			64	20,51		
8	413	213	51,57	4	209	82	39,23	43	20,57	41	19,62	40	22.04	43	20,57						
9	333	179	53,75	3	176	51	28,98	46	26,14			42	23,86	37	21,02						
10	516	271	52,52	11	260	106	40,77	65	25,00			37	14,23	52	20,00						
11	282	149	52,84	5	144	96	66,67							48	33,33						
12	231	116	50,22	2	114	64	56,14							50	43,86						
13	436	215	49,31	6	209	74	35,41	68	32,54					67	32,06						
14	352	187	53,13	3	184	53	28,80	67	36,41					64	34,78						
15	427	205	48,01	4	201	79	39,30	44	21,89			25	12,44	53	26,37						
16	400	211	52,75	2	209	72	34,45	78	37,32					59	28,23						
17	691	336	48,63	13	323	119	36,84	72	22,29	25	7,74	44	13,62	14	4,33	16	4,95			33	10,22
18	491	265	53,97	10	255	77	30,20					62	24,31	63	24,71			53	20,78		
19	714	331	46,36	11	320	113	35,31	99	30,94			55	17,19	53	16,56						
20	206	109	52,91	13	96	56	58,33					40	41,67								
21	343	162	47,23	13	149	71	47,65							78	52,35						
22	668	325	48,65	3	322	134	41,61					47	14,60	79	24,53			62	19,25		
23	278	130	46,76	1	129	48	37,21	37	28,68	26	20,16			18	13,95						
24	363	164	45,18	3	161	82	50,93			39	24,22			40	24,84						
25	347	167	48,13	6	161	83	51,55							78	48,45						
26	317	155	48,90	2	153	64	41,83							50	32,68			39	25,49		
27	310	147	47,42	2	145	71	48,97	44	30,34					30	20,69						
28	327	170	51,99	4	166	67	40,36	57	34,34					42	25,30						
29	437	211	48,28	3	208	86	41,35	52	25,00			26	12,50	27	12,98	17	8,17				
30	305	134	43,93	2	132	46	34,85			39	29,55			47	35,61						
31	365	186	50,96	4	182	71	39,01	46	25,27	42	23,08	10	5,49	13	7,14						
32	413	206	49,88	5	201	72	35,82	65	32,34	64	31,84		0,00								
33	252	113	44,84	2	111	47	42,34	41	36,94				0,00	23	20,72						
34	295	144	48,81	3	141	37	26,24	58	41,13			20	14,18		0,00	26	18,44				
35	162	83	51,23	4	79	51	64,56							28	35,44						
36	395	215	54,43	8	207	109	52,66	98	47,34												
37	252	129	51,19	7	122	51	41,80					28	22,95	43	35,25						
38	212	88	41,51	0	88	39	44,32	34	38,64					15	17,05						
39	252	129	51,19	4	125	59	47,20	43	34,40					23	18,40						
40	200	114	57,00	7	107	44	41,12	63	58,88												
TOTAUX		7591	48,32			2979	40,35	1451	19,66	454	6,15	541	7,33	1488	20,16	59	0,80	377	5,11	33	0,45

* Liste SNTRS - SNPCEN (IN2P3)





Elections au Comité National du CNRS 2004 Comparaisons par département scientifique

IN2P3*	Exprimés	SNTR	S	SGEN		SNIRS		FO		SNPT	ES	SNCS	SUD		QED	
2004	606	203	33,50	98	16,17	100	16,50			46	7,59		159	26,24		
2000	692	306	44,22	193	27,89	98	14,16	71	10,26	24	3,47					
Différence	-86	-103	-10,72	-95	-11,72	2	2,34	-71	-10,26	22	4,12		159	26,24		

^{*} Liste commune SNTRS - SNPCEN

SPM	Exprimés	SN	TRS	so	BEN	SN	IRS	F	0	SNI	PTES	SN	ICS	SI	UD	Q	ED
2004	675	330	48,89	58	8,59	36	5,33	81	12,00	170	25,19						
2000	675	312	46,22	96	33,86	30	4,44	95	14,07	142	21,04						
Différence	0	18	2,67	-38	-25,27	6	0,89	-14	-2,07	28	4,15						

STIC	Exprimés	SN	TRS	SG	EN	SN	IRS	F	0	SNI	PTES	SNCS	SUD	QE	D
2004	521	154	29,56	118	22,65	83	15,93	24	4,61	78	14,97				
2000	542	120	22,14	189	33,86	92	16,97	78	14,39	63	11,62				
Différence	-21	34	7,42	-71	-11,21	-9	-1,04	-54	-9,78	15	3,35				

SPI	Exprimés	SN	TRS	SG	SEN	SNIRS	F	0	SNI	PTES	SNCS	SUD	QED
2004	436	157	36,01	111	25,46		79	18,12	89	20,41			
2000	421	151	35,87	83	33,86		81	19,24	106	25,18			
Différence	15	6	0,14	28	-8,40		-2	-1,12	-17	-4,77			

Chimie	Exprimés	SN	TRS	SG	EN	SN	IRS	F	0	SNI	PTES	SNCS	SUD	QED
2004	1061	438	41,28	257	24,22			25	2,36	341	32,14			
2000	1082	372	34,38	419	38,72	29	2,68	23	2,13	239	22,09			
Différence	-21	66	6,90	-162	-14,50	-29	-2,68	2	0,23	102	10,05			

INSU*	Exprimés	SN	TR\$	SG	EN	SN	IRS	F	0	SNF	TES	SN	cs	SI	UD	Q	ED
2004	898	309	34,41	171	19,04	25	2,78	161	17,93	130	14,48	16	1,78	53	5,90	33	3,67
2000	841	260	30,92	231	27,47	55	6,54	162	19,26	133	15,81						
Différence	57	49	3,49	-60	-8,42	-30	-3,76	-1	-1,33	-3	-1,34	16	1,78	53	5,90	33	3,67

La comparaison ne porte que sur les sections 17 à 19. La section 20 ne pouvant être prise en compte (comparaison impossible).

SV	Exprimés	SN	TRS	SG	EN	SN	IRS	F	0	SNF	PTES	SNC	s	SL	D	QE	D
2004	1726	752	43,57	190	11,01	104	6,03	73	4,23	489	28,33		1	18	6,84		
2000	1729	609	35,22	542	31,35	102	5,90	106	6,13	370	21,40						
Différence	-3	143	8,35	-352	-20,34	2	0,13	-33	-1,90	119	6,93		1	18	6,84		

SHS	Exprimés	SN	TRS	SG	EN	SN	IRS	F	0	SNF	TES	SN	ICS	SUD	QE	ED
2004	1363	580	42,55	448	32,87	106	7,78	58	4,26	145	10,64	26	1,91			
2000	1452	465	32,02	538	37,05	214	14,74	113	7,78	122	8,40					
Différence	-89	115	10,53	-90	-4,18	-108	-6,96	-55	-3,53	23	2,24	26	1,91			



Elections au Comité National du CNRS 2004 Collèges A1, A2,B1,B2

							Collège A	1					
				1ei	tour						2ème tou	ır	
SECTION	Inscrits	Vo	tants	Exprimés		Candida	its SNTRS	Vot	ants	Exprimés		Candida	ts SNTRS
	111	07	40.04		30	30,93	Galaup	87	60,42	82	39	47,56	Galaup
4	144	97	43,94	97	9		Fournier						
9	73	51	69,86	50	9	18,00	Dahan						
14	157	122	77,71	121	18		Gruselle	124	78,98	124	22	17,74	Gruselle
15	152	111	73,03	111	7	6,31	Ostorero						
16	151	102	43,94	100	15	15,00	Fermandjian						
10	131	102	40,04	100	7	7,00	Mauffret						
23	127	87	68,50	86	11		Petit						
24	127	73	57,48	73	11		Pierre M.						
28	107	78	72,90	78	13	_	Thibaud						
29	95	63	66,32	62	16	_	Kjellberg						
30	94	59	62,77	58	10		Isabey						
39	48	36	75,00	35	5	14,29	Rollan						
							Collège A	2					
				1er	tour						2ème tou	r	
SECTION	Inscrits	Vot	ants	Exprimés		Candida	te SNTRS	Vota	ants	Exprimés		Candidat	e SNTRS
24	82	49	59,76	48	14		Pierre J.	36	43,90	30	30	100,00	Pierre J. (ELUE
							Collège B						
			- full silver	-			Conege B	•	-		011		
ECTION					tour						2ème tou		01/700
	Inscrits		ants	Exprimés		_	ts SNTRS	Vota	ents	Exprimés		Candidat	s SNTRS
7	264	116	43,94	114	30	26,32			-1.0-				
11	180	99	55,00	97	23		Viguier	93	51,67	90	20		Viguier
12	157	86	54,78	85	15	17,65		90	57,32	89	26	29,21	Leroy
13	202	114	56,44	113	31		Miquel					10.00	
14	212	118	55,66	115	34	_	Djukic	126	59,43	125	50	40,00	Djukic (ELU)
16	223	122	43,94	120	16		Sureau						
					18	-	Seksek						
					15	_	Boumier					-	
17	169	81	43,94	81	17		Le Contel		50.05	00		14.00	D1/ELID
					26		Pagani	90	53,25	88	39	44,32	Pagani (ELU)
19	133	80	60,15	79	19		Legresy					100.00	(=1115)
22	260	124	43,94	123	57	46,34		97	37,31	88	88	100,00	Jacq (ELUE)
					36		Pages						
					18		Bresson-Bepoldin					-	
25	200	85	43,94	85	18		Rovira						
					11	-	Roumy		04.04	54	F4	100.00	D
30	166	82	49,40	79	38	48,10		57	34,34	51	51	100,00	René (ELUE)
31	148	112	75,68	111	25		Averbouh	108	72,97	107	35	32,/1	Averbouh
33	131	66	50,38	66	20	-	Cahen						
39	90	47	43,94	47	16	-	Cohen						
					9	19,15	Donzel						
							Collège B2	2					
			P	1er	tour						2ème tou	r	
ECTION	Inscrits	Vot	ants	Exprimés	(Candida	ts SNTRS	Vota	nts	Exprimés	-	Candidate	SNTRS
8	154	103	66,88	102	8	7,84	Bernard						
22	96	62	64,58	59	32		Michel (ELU)						
26	76	40	52,63	39	18	The same of the sa	Legagneux	34	44,74	32	21	65,63	Legagneux (EL
					20		Begeot						
24	93	67	43,94	67	25		Malrain	66	70,97	66	36	54,55	Malrain (ELU)
31													
32	127	105	82,68	104	12		Masquilier						

^{*} Scrutin plurinominal à 2 tours pour les collèges A1, A2,, B1 & B2



BRS numéro 399

Conseil Syndical National

du 23 septembre 2004

Nous appelons les adhérents à contribuer au débat, dans le cadre de la préparation de ce CSN, dans les sections et dans la presse du syndicat. Les contributions adressées au bureau national seront publiées dans SNTRS-INFO de septembre.

Nous publions également dans cette rubrique des contributions et des documents, mis en débat pour les Etats généraux de la Recherche, sur lesquels le CSN aura à se prononcer.

Financement de la Recherche et Instances d'évaluation

D'une part, la multiplicité des structures de financement incitatif rend le système de pilotage de la recherche opaque et extrêmement lourd : demandes et rapports très nombreux, comités de sélection des projets travaillant dans le secret et au service de lobbies politiques, financiers et scientifiques. Il paraît donc nécessaire de simplifier et de rendre plus transparent le système de financement incitatif.

Par ailleurs, la part du financement incitatif est devenue trop importante pour les laboratoires, ce qui les pousse à des démarches à court terme pour lesquelles l'intérêt des objectifs scientifiques est secondaire. L'originalité et la qualité ne sont plus les critères principaux. Le critère est le résultat financier. Il faut obtenir le contrat, et donc plaire à ceux qui financent. Il faut que les laboratoires et les chercheurs puissent avoir une marge de liberté pour leur créativité et leur capacité à suivre rapidement les évolutions scientifiques.

Propositions :

- I) renforcer le financement récurrent distribué par les établissements (EPST et Universités) sur la base de l'évaluation par leurs instances scientifiques. Il devrait représenter en moyenne la majorité des ressources des laboratoires. Les EPST, les EPIC et les Universités devraient garder le rôle de création et de renouvellement des formations de recherche pour assurer une présence permanente dans les champs de recherche, la structuration nécessaire à l'émergence de nouveaux domaines.... En liaison avec l'organisation des formations, les établissements doivent continuer à assurer la gestion des personnels.
- II) L'organisation des formations de recherche et

la gestion des personnels impliquent de maintenir les instances scientifiques d'évaluation dans les établissements de recherche. Sortir l'évaluation des établissements de recherche aboutirait à découpler fortement l'expertise des choix de gestion scientifique. C'est justement ce que souhaitent Larrouturou, Bréchot et la CPU. Un grand parlement de la recherche pour l'évaluation de tous les laboratoires, chercheurs et enseignant-chercheurs serait coupé du terrain : les universités doivent tenir compte de leur mission d'enseignement, les divers établissements doivent tenir compte des domaines avals particuliers (agriculture, nucléaire, chimie, médecine...) qui posent d'autres questions que des questions d'expertise scientifique individuelle. La comparaison serait même difficile entre chercheurs et laboratoires relevant de secteurs différents qui relèvent apparemment de la même discipline. De plus, les instances doivent pouvoir recommander des évolutions pour le financement des formations par l'établissement, ce qui serait difficile pour des instances non spécifiques de l'établis-

Il faut maintenir dans les instances une majorité d'élus directement choisis par leurs pairs. Les rapporteurs doivent demander l'avis d'experts français et étrangers. Les ITA pourraient être évalués par une procédure permettant l'intervention de leurs pairs.

Les EPST doivent s'organiser sur le plan régional pour devenir des partenaires des pouvoirs régionaux et des Universités. La représentation du CNRS par exemple ne doit pas être seulement organisée sur le terrain administratif. Il doit y avoir un représentant scientifique régional de l'EPST en liaison directe avec les départements scientifiques et la direction générale. Les Conseils régio-



du 23 septembre 2004

naux de l'EPST devraient être consultés par ce représentant.

Il faut créer une instance d'évaluation de la recherche dans l'Enseignement Supérieur pour les équipes non associées aux EPST. Les Universités qui sont des structures locales ne doivent pas se substituer aux EPST et EPIC pour piloter la recherche au niveau national.

Des regroupements et/ou divisions des EPST et des EPIC peuvent faire l'objet de discussions mais exigent une grande prudence. Beaucoup de problèmes peuvent être réglés par une coordination améliorée : concertation entre les EPST, financement incitatif par une agence unique.

L'Union Européenne en liaison avec les régions ne doit pas se substituer aux Etats dans la situation actuelle (maîtrise insuffisante des problèmes, moyens insuffisants, responsabilité politique des Etats par rapport à leurs peuples qui ne doit pas être transférée à une structure bureaucratique. Pour donner le pouvoir scientifique à l'Union, il faudrait une évolution politique qui n'est pas d'actualité).

- III) créer une agence autonome du gouvernement qui distribue l'essentiel du financement public incitatif. Ce financement ne doit pas intégrer de CDD. Tous les crédits incitatifs des ministères (crédits actuels du FNS, FRT, fonds des autres ministères...) devraient être distribués par cette agence. Cette agence aurait donc un rôle de coordination entre les établissements. Les financements régionaux pourraient être distribués par cette agence (ou par les instances scientifiques des établissements selon le niveau de concurrence). Les grandes fondations caritatives devraient faire évaluer par l'Aqence les projets répondant à leurs appels d'offres.

L'agence pourrait disposer de deux types de fonds correspondant à des procédures différentes : 1) financement distribué sur projets dont l'initiative revient aux laboratoires ; 2) financement sur thèmes affichés correspondants à des objectifs économiques et sociaux choisis par le gouvernement ou des fondations caritatives.

Les Conseils Scientifiques de l'Agence constitués pour les grands groupes de disciplines (académiques et technologiques) devraient comprendre une majorité de membres élus par leurs pairs. Les nominations viseraient à équilibrer la représentation des domaines scientifiques et technologiques. Pour chaque appel les conseils scientifiques choisiraient un comité de sélection des projets qui consulteraient des experts français et étrangers.

IV) Au niveau des sites

Il est nécessaire de continuer à mieux structurer les sites en fédérant les laboratoires localement pour gérer des moyens communs (plateaux techniques pour des moyens lourds et mi-lourds) et développer des projets interdisciplinaires. Il ne faut pas mutualiser ce qui n'est pas indispensable comme les secrétariats sauf pour les formations de très petites tailles. Beaucoup de travaux techniques peuvent et doivent rester dans les équipes contrairement aux politiques menées aujourd'hui. L'objectif de cette politique vise à fragiliser les équipes.

Il ne doit pas y avoir d'obligation pour la taille des équipes et des Unités même dans le domaine biomédical. C'est sur le terrain que doit s'apprécier la taille souhaitable pour une Unité. La norme que certains veulent imposer, dans le domaine biomédical, a pour but favoriser la soumission les équipes au pouvoir mandarinal local et à la direction.

Pour les fédérations, il serait souhaitable d'avoir un seul établissement opérateur. On pourrait choisir l'établissement le plus impliqué financièrement.

Les fédérations comme les Unités devraient dépenser leurs crédits librement. Le contrôle devrait être a posteriori. Cependant les crédits ne doivent pas être gérés par une structure privée.

La question se pose d'assouplir le fonctionnement par site des Ecoles Doctorales. Elles devraient pouvoir accorder des allocations pour des laboratoires situés sur d'autres sites universitaires quand une Ecole Doctorale correspondant à la discipline n'existe pas.

Les réformes proposées au CNRS et à l'INSERM

A côté des problèmes budgétaires et des débats des Etats Généraux nous sommes confrontés à des projets de réformes avancées par les Directeurs Généraux du CNRS et de l'INSERM. Le gouvernement prétend ne pas être impliqué dans ces projets mais il est clair qu'il en partage les orientations. Les projets des DG du CNRS et de l'INSERM traduisent des orientations communes : réduction de l'emploi statutaire ; renforcement du découplage entre d'une part l'expertise des hommes et des laboratoires (les instances scientifiques) et d'autre part les choix de politique scientifique et les décisions pour les hommes et les labos (la direction de l'EPST) ; mise en cause de la dimension démocratique de l'évaluation par la diminution du nombre d'élus dans les ins-



du 23 septembre 2004

tances et par la mise en place de comités constitués à la demande pour contourner les évaluations comparatives (comités ad hoc, intercommissions constituées au 2^{eme} degré, jurys à géométrie variable...); régionalisation du dispositif de gestion avec des conséquences pour les personnels notamment administratifs; remplacement des critères de qualification par des critères administratifs (mobilité, valorisation, partenariat avec des secteurs avals...) pour la rémunération (dite au mérite) voire l'accès aux grades supérieurs. Cela est particulièrement vrai pour les chercheurs mais commence à être étendu aux ingénieurs. Pour les ITA, c'est le refus d'introduire une évaluation par les pairs et au contraire de renforcer l'évaluation hiérarchique.

Les projets CNRS et INSERM se différencient sérieusement sur d'autres points.

La direction du CNRS veut maintenir un EPST avec ses chercheurs et ses ITA en se focalisant sur les domaines qui l'intéresse. Elle prévoit de soutenir les universités en proposant de faire le travail d'évaluation des équipes universitaires non mixtes par le Comité National et en mettant à la disposition d'une partie des équipes universitaires des chercheurs et des ITA, le remplacement de l'affectation simple par la mise à disposition ne manquerait pas de poser de sérieux problèmes aux personnels concernés. Elle veut discuter avec des partenaires en nombre limité (autres établissements y compris universitaires, entreprises) de l'évolution de l'organisation des sites et de son implication en termes de moyens. Elle a entrepris des consultations avec les composantes de la communauté de la recherche y compris les syndicats. Elle semble décidée à arrêter des décisions au début de l'année 2005 après les Etats Généraux et en phase avec la préparation de la LOP.

La direction de l'INSERM fait des propositions seule dans son coin sans vrai discussion avec la communauté scientifique. Elle propose ni plus ni moins que de faire disparaître l'EPST INSERM pour le transformer à terme en simple agence de moyens. Les chercheurs pour la plupart dans quelques années deviendraient des chercheurs-enseignants gérés par les universités ou les établissements hospitaliers. Pour la période intermédiaire, la règle (avec des possibilités d'exception) serait un recrutement statutaire après 5-6ans de CDD pour faire la preuve de sa maturité après un premier post doc à l'étranger. Quelle attractivité! Ce ne sont pas des exigences scientifiques qui justifient ces modalités de recrutement mais un modèle social d'allégeance, de soumission qu'on veut imposer aux chercheurs. Les ITA seraient mutualisés avec les autres établissements partenaires. Mais, comme il rique d'être difficile de piloter les sites dans ces conditions, la direction de l'INSERM voudrait garder des Chargés qui pourraient être regroupés avec une partie des Ingénieurs de recherche contrôlés par l'INSERM! La réalité est vraiment difficile à plier à l'idéologie. Toutes les recherches seraient finalisées avec des systèmes de financement probablement par grandes pathologies. La recherche fondamentale devrait être soutenue mais sans « liberté ». L'INSERM prétend même piloter l'essentiel de la recherche en biologie du fait de son intérêt pour la médecine! L'INSERM revendique un contrôle stratégique de la biologie sans fusionner les EPST. Chercheurs en biologie vous pouvez être inquiets compte tenu des vues étroites de la fraction des mandarins hospitalo-universitaires qui défendent ces projets et qui sont soutenus par une partie de la droite et du MEDEF.

Il est important d'approfondir le débat dans les laboratoires et lors de notre prochain CSN sur la situation créée par les projets des directions du CNRS et de l'INSERM. Dans ce contexte nous devons d'abord compter sur nous-mêmes. SLR est visiblement en difficulté vis-à-vis des cadres scientifiques pour définir une position consensuelle face aux projets de réformes. Le SNTRS-CGT devra encore une fois convaincre les autres forces syndicales et la majorité des chercheurs et des ITA pour contrer les mauvais coups qui se présentent différemment au CNRS et à l'INSERM.

A propos du projet Larrouturou pour le CNRS

Intervention de Jacques AUDIN au Conseil d'Administration du 24 juin.

Au point 4 du CA du CNRS du 24 juin 2004 : Le projet d'évolution du CNRS (projet Larrouturou Mégie) :

Le Directeur Général, dans une note écrite, a fait le point des débats autour du projet dit « Larrouturou/Mégie » qu'il a présenté dans la communauté depuis le mois de mars avec le calendrier de sa mise en œuvre. Il a apporté un certain nombre de précisions, reconnu des imprécisions dans l'organigramme initial mais n'en a pas présenté de nouveau. Il considère globalement que son projet a reçu un très bon accueil. Il a parlé du débat sur intranet. Il faut différentier ce qui est de la stratégie et ce qui relève de l'opérationnel a-t-il dit...



3RS numéro 399

Débat du Conseil Syndical National

du 23 septembre 2004

Je suis intervenu en premier, en notant les précisions apportées qui visent à rassurer la communauté, mais en demeurant très critique sur la philosophie globale du projet. (Voir déclaration ci-dessous).

Plusieurs interventions ont suivi, sur la multitude des textes qui circulent, projet CNRS aide au débat, révolte des petites équipes, gros laboratoires, petit laboratoires, taille critique, Régions, Paris, qui recrute les directeurs régionaux ? rôle des conseils de labo, compétition internationale, européenne, la crise des universités etc. Les prochains Conseils d'Administration seront tenu informés de la suites des évolutions!

Intervention de Jacques AUDIN sur le Projet d'évolution pour le CNRS

Je vous donne acte M. le Directeur que les explications de texte que vous apportez ici sur votre projet, sont de nature à apaiser certaines des inquiétudes légitimes survenues après sa diffusion.

Dans le même temps, la réponse que vous avez faite à l'Inspection Générale des finances sur les conclusions de l'audit sur le CNRS montre que vous savez trouver les arguments pour défendre le CNRS et être son porte parole lorsqu'il est attaqué.

Néanmoins, il reste encore beaucoup de zones d'ombre et de précisions à apporter à votre projet pour que nous puissions en prendre toute la mesure.

En particulier lorsque vous dites que le CNRS ne peut pas tout faire.

Il faudra préciser qu'est ce qu'il ne doit plus faire? Quels sont les secteurs qu'il doit abandonner, car les sirènes sont nombreuses qui appellent à son dépeçage? S'agit-il de toilettage ou de restructuration?

La question des postes de fonctionnaires que vous avez prévu de réduire pour faire une politique d'accueil demeure une préoccupation. Allez-vous modifier les demandes faites au ministère concernant les postes pour 2005 ?

Fondamentalement, et malgré vos précisions apportées, la philosophie générale de votre projet demeure...

Globalement, il y a en gros deux conceptions de l'organisation de la recherche qui s'affrontent depuis longtemps. Le débat n'est pas nouveau!

Il y a une vision montante, démocratique, qui consiste à prendre en compte l'avis des acteurs, (chercheurs, ITA..) avant de décider de la politique et des choix que l'on va opérer et puis, il y a une vision descendante, libérale, dirigiste qui consiste à penser qu'on décide en haut et que les autres doivent exécuter. Bien sûr entre ces deux visions il y a toute une gamme de graduations possibles.

Je demeure pour ma part très critique sur votre projet parce que je considère que vous voulez déplacer le curseur de façon très significative vers cette conception dirigiste, programmatique, utilitariste de la science et de ses chercheurs et cela en opposition avec tout ce qui se dit aujourd'hui dans les états généraux.

Tout système en mouvement, quel qu'il soit, biologique, électronique, social, a besoin pour fonctionner de régulateurs.

Et pour réguler, le modeste électronicien que je suis ne vous apprendra pas qu'il est nécessaire de mettre en place des feedback, des boucles de contre-réaction, pour réinjecter à l'entrée du système une partie de ce qu'on recueille à la sortie.

Au CNRS, ces feedback s'appellent, Comité National de la recherche scientifique, Conseil scientifique de département, Conseils de laboratoires etc., et partout dans ces conseils il y a des représentants de la communauté qui s'expriment sur les choix à faire.

Je ne vois pas apparaître ces feedback dans toutes les structures décisionnelles que vous voulez instaurer. Au contraire même, vous vous attaquez aux plus symboliques d'entre elles, celles qui ont permis de développement et la réputation de l'organisme comme le Comité National.

Vous voulez changer sa composition sans dire comment, mais on sent bien que ce sont les élus qui gênent!

Vous voulez même définir leurs critères d'évaluations. Il s'agit bien de les mettre sous tutelle et de leur enlever toute indépendance!

Sur quels Conseils scientifiques représentatifs vos Directeurs Inter-Régionaux vont-t-ils s'appuyer pour élaborer leurs propositions ?

Sur quels Conseils votre directeur de la Stratégie va-t-il s'appuyer pour impulser une politique qui devra nécessairement être partagée par ceux qui devront la mettre en œuvre?

Le CNRS a des traditions démocratiques, il faut les maintenir et les renforcer.

Je ne suis pas opposé pour ma part, au contraire même, à ce que le CNRS se dote de moyens pour mieux affirmer sa présence et sa politique en Région, à condition bien sûr que ce soit dans le cadre d'une politique nationale cohérente, soucieuse de préserver l'ensemble des champs disciplinaires.

Cela passe probablement par des mesures organisationnelles

Le CNRS a eu tort de sous-estimer la régionalisation depuis la LOP de 1982.

Votre projet initial, à l'inverse, a semblé minorer complètement les départements scientifiques aux profits des directeurs inter-régionaux. C'est ce qui explique beau-



du 23 septembre 2004

coup des réticences.

Il est nécessaire que vous apportiez des réponses à ces inquiétudes.

OUI ou NON, le CNRS reste-il organisé de façon majeure autour de ses disciplines ? Ou le CNRS s'organise-t-il autour de pôles Régionaux définis localement pour répondre à des critères essentiellement économiques ? C'est ça le fond du problème.

La question des champs disciplinaires couverts par le CNRS est posée fortement par la communauté.

Qui va-t-on brader à l'Université, à l'INSERM, à l'INRIA? L'interdisciplinarité demeure-t-elle une force et une priorité du CNRS?

Comment préserver la veille scientifique partout pour pouvoir demain, créer de nouveaux pôles d'excellence ?

On ne peut pas créer des pôles d'excellence en partant de l'idée qu'il faut se défaire de tout ce qui est autour, sinon les dommages collatéraux occulteront encore plus l'avenir!

Bien sûr que la clé du problème passe avant tout par des moyens forts, supplémentaires pour se mettre au même niveau d'investissement que les autres grands pays scientifiques.

On n'a pas le droit de vouloir jouer petit aujourd'hui. De ce point de vue le gouvernement à nouveau semble sur le recul.

J'attends bien entendu des précisions des tutelles et notamment sur le budget 2005 en préparation.

Nouveau projet « d'évolution » pour l'Inserm : C.Bréchot prépare la liquidation de l'Inserm!

En réduisant fortement les budgets versés à ses formations en début d'année 2004, en effondrant le nombre de postes de chercheurs ouverts au concours. La Direction Générale de l'Inserm avait fortement contribué à l'explosion du mécontentement dans la recherche. Dans la continuité de la politique qu'il a menée jusqu'à présent, le Directeur Général (DG) de l'Institut a présenté le 24 mai 2004 un plan intitulé « propositions d'évolution pour l'Inserm » qui programme à terme la disparition de notre Institut au profit d'une agence des moyens.

Vers la disparition de l'Inserm

L'Inserm a été créé il y a quarante ans devant l'incapacité de l'université médicale à affronter des enjeux de recherche. Cette situation n'a pas fondamentalement changé. Depuis la loi de 1972, les universités sont autonomes. Comment structurer une recherche, dont les enjeux sont internationaux, avec des universités organisées par sites? Avec cette proposition, l'Inserm renonce à toute politique scientifique nationale. C'est en toute logique que le document propose que l'Institut se transforme en simple agence de soutien des politiques locales des universités et des hôpitaux, en évoluant en une agence chargée de financer les projets qui lui seront soumis. L'Inserm, ou plus exactement l'agence qui portera ce nom, ne versera plus de financements récurrents, mais uniquement des financements contractualisés. Ce projet aboutit in fine à la disparition de l'Inserm au profit d'une Agence Nationale de programmes et de moyens dont la priorité sera le financement d'une recherche finalisée orientée vers la recherche clinique, l'innovation et la valorisation économique. Les parents pauvres de cette réforme seront la recherche fondamentale non finalisée et les recherches en santé n'intéressant pas les marchés financiers. Toutes les démarches qui cherchent à demander aux organismes publics de délaisser le fondamental pour se consacrer aux seules applications, où à les pousser à se transformer en agences de moyens sous-traitant l'activité de recherche proprement dite, sont inefficaces, voire vouées à l'échec.

La restructuration des sites

Ce qui restera du potentiel de l'Institut se regroupera dans des équipes de taille réduite, en concurrence permanente pour l'attribution des contrats, au sein de « Centres de Recherche » dans lesquels la majorité des ITA seront mutualisés. Ces centres de recherche seront intégrés dans des « campus » regroupant université, hôpital, industrie... qui constitueront des pôles régionaux. Avec le programme « ESPRI », la direction de l'Inserm incite les régions à jouer un rôle croissant dans le financement et la politique des formations de recherche de l'Inserm. Chaque région, chaque université voudra développer les mêmes priorités, celles qui sont en vogue à un moment donné, au mépris de toute cohérence nationale. Beaucoup de forces veulent voir les





du 23 septembre 2004

EPST se fondre dans les universités. Mais, il n'existe aucune structure universitaire d'évaluation des recherches menées par les laboratoires universitaires et par les enseignants chercheurs. Les recrutements des enseignants chercheurs sont locaux. Les présidents d'université conçoivent essentiellement la recherche comme un moyen d'autofinancement. Force est de constater que, par leur organisation et leur gestion des personnels, les universités ne sont pas en mesure actuellement de structurer et de gérer la recherche. Quant à l'hôpital, sa conception de la recherche est naturellement appliquée.

La fin des instances scientifiques représentatives de la communauté scientifique

L'évaluation nationale comparative des structures et des chercheurs, telle quelle est pratiquée à l'Inserm, est très largement reconnue par sa qualité, elle assure la pertinence des recherches menées par notre institut. Elle s'oppose aux conceptions de la Direction qui veut imposer une gestion autoritaire du personnel et des structures. D'où les modifications proposées concernant les instances d'évaluation : disparition des élus des CSS, instauration de jurys à géométrie variable pour les recrutements, introduction massive d'experts qui n'ont de compte à rendre qu'à la Direction. L'évaluation par ces experts se réduira à donner un avis suivant une grille établie par la Direction, qui prendra ensuite la décision qui lui conviendra. Tout le monde a pu mesurer les conséquences du découplage entre évaluation et gestion avec les dotations « différentielles » des unités en début 2004, système que le DG veut pérenniser.

Pour le DG, la capacité à décrocher des contrats est l'élément déterminant de la démarche scientifique. A cette fin, il propose que les universités bénéficient de subventions complémentaires proportionnelles aux contrats des chercheurs qu'elles auront recrutés. La valorisation et l'adéquation aux appels d'offre deviennent les critères majeurs de l'évaluation au détriment de la composante scientifique.

Le statut mis en cause : pour les personnels, précarité et flexibilité et suppression des corps de chercheurs.

Ce document propose que les chercheurs, qui, pour la direction, se réduisent aux Directeurs de Recherche (DR), soient à l'avenir recrutés par les universités et l'hôpital. Les DR, devenus « chercheurs-enseignants », seront confinés dans des tâches de management, déconnectées de la vie concrète des laboratoires. Cette propo-

sition rejoint celle de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) qui vise la disparition des EPST. Les chercheurs sont les instruments d'une politique scientifique. Quel rôle peut avoir l'Inserm si ses chercheurs constituent un corps en extinction? Les seuls personnels statutaires que l'Institut envisage de continuer à gérer sont les ingénieurs et les techniciens. Ils seront en nombre limité et serviront de main d'œuvre dans les plateaux techniques. Pour les Chargés de Recherche (CR), leur devenir n'est pas clairement défini. Ils devront vraisemblablement passer maîtres de conférence ou devenir ce que le DG appelle les « chercheursingénieurs ».

Concernant les rémunérations, le DG propose la généralisation de la modulation des salaires et des primes. Pour la mise en œuvre des projets, le recours systématique aux CDD de chercheurs et d'ingénieurs et techniciens est encouragé. La délégation de moyens aux campus et pôles régionaux proposée par le document présente l'opportunité d'étendre la précarité. Ce système proposé est un système ultra élitiste totalement dérégulé, dans lequel la précarité, par une mise en compétition permanente des structures et des individus, est le principe organisationnel.

L'expérience quotidienne, en France comme ailleurs, montre que la précarité ne constitue en aucun cas pas un facteur de motivation.. C'est pourtant un des fils conducteurs des politiques publiques et des réformes en cours du CNRS et de l'INSERM. Pour que la recherche irrigue l'économie, pour rendre les chercheurs mobiles, il faudrait les situer d'emblée en situation de précarité. De telles théories managériales sont socialement inacceptables autant qu'économiquement inefficaces. La précarité, c'est la démotivation et le gaspillage des savoirs produits.

Le CNRS est concerné. Ces propositions ne concernent pas seulement le biomédical mais aussi toutes les sciences du vivant, puisque le DG envisage de fusionner la future agence Inserm avec le secteur Sciences de la Vie (SdV) du CNRS. Cette proposition est d'autant plus inquiétante que la recherche fondamentale est le parent pauvre du projet du DG. Que deviendront le végétal et la bactériologie non animale? Le CNRS a développé des programmes entre le secteur SdV et les secteurs chimie, SPI et STIC, que deviendront ils? Où est l'intérêt scientifique?

Un déni de démocratie. Le projet de Christian Bréchot s'inscrit en opposition complète avec la mobilisation exceptionnelle des personnels de la recherche de début 2004 contre la suppression des postes statutaires au profit des CDD de longue durée. Un des acquis du mouvement de la recherche a été d'imposer la tenue

du 23 septembre 2004

Débat du Conseil Syndical National

des « Etats Généraux » indépendants pour débattre de l'avenir de la recherche en France. Nous constatons que le Directeur Général de l'INSERM a déjà mis en place une partie importante des mesures contenues dans son projet : le recrutement tardif des chercheurs (réduction du recrutement CR2), les sur-salaires liés aux contrats (contrats d'interface), le recrutement sur CDD, la création des « Centres de Recherche », la mise en cause de l'évaluation démocratique, la mise ne place des programmes nationaux (préfiguration des instituts thématiques indépendants).

Le contenu de ce projet ne peut pas être considéré comme représentant l'avis de la communauté INSERM: le Directeur Général n'a jamais demandé l'avis des Instances scientifiques, ni engagé des négociations avec les représentants des personnels.

Les propositions du DG sont avant tout celles de la fraction la plus rétrograde du monde hospitalo-universitaire qui veut s'approprier l'outil constitué par l'Inserm et ses personnels, non pour répondre à des besoins d'extension de la connaissance et de développement de la société, mais uniquement pour étendre son pouvoir, en lien avec les exigences des groupes pharmaceutiques multinationaux qui mettent en place une stratégie d'externalisation de leurs activités de recherche et développement et qui souhaitent mettre l'outil de recherche publique au service de leurs intérêts économiques.

Le Directeur général doit défendre et faire vivre l'Institut de recherche qu'est l'Inserm. Ce n'est pas sa fonction que de contribuer à sa disparition, il n'a pas été mandaté par ses tutelles pour cela.

Le SNTRS-CGT s'adresse à vous, Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, il nous appartient de défendre l'outil de production scientifique qu'est l'Inserm ainsi que ses personnels.

Non le plan Bréchot ne passera pas !

Pour un conseil européen de la recherche

Dans le cadres des débats des états généraux de la recherche, le bureau national a été amené à rédiger des propositions qui ont fait l'objet du 4 pages : Grand débat de la recherche : les propositions du SNTRS-CGT.

Ce sont ces propositions, qui concernent la création d'un Conseil Européen de la recherche que nous mettons en débat au CSN.

L'Europe n'a pas de prérogatives en matière de recherche fondamentale dans le cadre du traité de Maastricht. Nous retenons la proposition d'une agence européenne de moyens pour la recherche fondamentale, un Conseil européen de la recherche. Ce doit être une agence indépendante de la Commission européenne, organisée autour d'une instance scientifique représentative des communautés scientifiques européennes. La majorité des membres devraient être élus par leurs pairs dans leurs pays respectifs.

Il faut sortir de la bureaucratie de l'Union européenne et exiger un fonctionnement transparent : publicité des ap-

pels d'offre et des classements, critères de qualité, contrôle a posteriori... Les conditions dans lesquelles s'organise aujourd'hui l'espace européen de la recherche ne sont pas acceptables : pilotage par la Commission européenne, bureaucratie, autoritarisme, lobbying, effets de mode. Les priorités de la Commission sont reprises par les pays, les régions et les organismes. On assiste à une uniformisation des recherches fondamentales et appliquées autour de trois grandes thématiques : les STIC, les nanotechnologies, les biotechnologies. L'absence de diversité appauvrit la recherche fondamentale et fragilise les retombées industrielles dans lesquelles la France a une compétence manifeste : matériaux, mécanique, industries manufacturières, énergies, etc.

Le Bureau National a estimé que ces propositions, en débat dans le milieu scientifique, se situent dans la continuité du document d'orientation adopté au 24 emc congrès :

Pour le SNTRS-CGT, les coopérations de recherche tant au niveau européen qu'au niveau international en général, sont sources de richesse et de dynamisme.

du 23 septembre 2004

L'élaboration des orientations politiques, le choix des programmes, projets et financements d'opérations de recherche doivent se faire dans la transparence ; ils doivent être définis démocratiquement, discutés au Parlement européen et faire l'objet de débats dans chaque pays. Ils ne peuvent relever du domaine exclusif des experts appartenant à une petite coterie autolégitimée, soumise aux objectifs de la rentabilité, et qui détermine de manière discrétionnaire les orientations et les critères, finance, évalue et contrôle. La communauté européenne doit se doter d'instances scientifiques démocratiques composées de représentants élus des communautés scientifiques des différents pays européens ayant pour rôle d'évaluer les opérations de recherche et les équipes, en tenant compte d'une part de la qualité scientifique des projets et d'autre part des besoins sociaux et des préoccupations éthiques des

citoyens. Le développement d'une politique scientifique et technique au niveau européen doit, sur une base nationale solide, être capable d'élaborer une politique cohérente et indépendante qui harmonise les efforts effectués à tous les niveaux. Il faut garantir au niveau européen des droits communs aux travailleurs scientifiques en matière de circulation, de publication. Il faut assurer aux post-docs étrangers dans les pays européens des droits en matière de salaire et garanties sociales. Les séjours à l'étranger doivent être pris en compte lors de l'intégration dans la Fonction Publique. L'essor des collaborations et des coopérations internationales exige que le SNTRS-CGT développe des relations avec les syndicats de la recherche des autres pays, en particulier européens afin de coordonner leurs interventions et de mener des actions communes.

Le Bureau National propose au CSN d'amender et d'adopter ces paragraphes.

La santé au travail

Quelle recherche pour la prévention des cancers d'origine professionnelle en France ?

Les Etats Généraux de la recherche, devant aboutir à une Loi d'Orientation et de Programmation à la fin de l'année 2004, sont une opportunité de reprendre la question de la **prévention en santé au travail** qui est pour la CGT une très grande préoccupation. Un des objectifs de la CGT et de ses militants est de développer la prévention sur les lieux de travail pour empêcher la survenue des **cancers évitables dus aux expositions professionnelles**: ainsi il y a près de 20 000 cancers évitables d'origine professionnelle en France par an. Et pourtant cette véritable catastrophe sanitaire annuelle ne remue pas les foules!

Dans une évaluation sur les inégalités par cancer reprenant l'ensemble des études faites partout dans le monde sur ce sujet, le Centre International de Recherches sur le Cancer en 1997 montre que 33% des cancers des ouvriers seraient dus à des facteurs professionnels, avec une proportion de 50% pour les cancers du poumon et de la vessie. En France, les statistiques de reconnaissance en maladies professionnelles établies par la C.N.A.M. pour le régime général font état de 1300 cas reconnus en 2002, ce qui en toute hypothèse représente

moins de 1% des cancers attribuables au travail. Il y a donc une invisibilité totale des cancers professionnels. De nombreux spécialistes, notamment américains, estiment que dans les prochaines décennies 10 à 30% des cancers seront d'origines professionnelles.

Que dit le « plan cancer » de tout cela ? Rien. Que contiennent les 70 propositions du plan de lutte contre les cancers dits « évitables » ? Le chapitre « prévention » comporte vingt propositions dont une seule sur les cancers professionnels - articulées autour de 3 idées : le dépistage, la lutte contre les comportements à risques et le développement de la recherche génétique. Non seulement, d'après le « plan cancer », on est responsable quand on fume mais la « recherche » tend à trouver qui sera coupable du délit de « sale gène ». La susceptibilité génétique aux polluants industriels devient un des axes les plus importants de la recherche en santé au travail et de l'épidémiologie sur les cancers professionnels. Ainsi l'utilisation de tests génétiques permettrait la sélection des salariés à l'embauche. Le MEDEF est en première ligne avec notamment sa proposition de réparation de la



3RS numéro 399

Débat du Conseil Syndical National

du 23 septembre 2004

maladie professionnelle « au prorata » de l'imputation à l'exposition et à la susceptibilité spécifique du travailleur! Ainsi, par l'utilisation de ces tests génétiques, le MEDEF veut imposer à la fois la discrimination des travailleurs et la remise en cause de l'imputabilité des maladies professionnelles aux entreprises. A plusieurs occasions, de nombreux scientifiques ont pu exposer le non-sens scientifique que représenterait la pratique des tests génétiques prédictifs : il n'existe pas de valeur prédictive positive des tests de susceptibilité génétique et la prévention doit être environnementale et non génétique. De plus il y a le danger de la commercialisation des « kits » de tests : imposer les tests dans le monde du travail serait donner un marché aux tests sans aucun bénéfice pour les travailleurs.

Rien n'est dit non plus, dans le « plan cancer », au niveau du travail et de l'environnement, sur l'accumulation de données inquiétantes sur les pollutions chimiques, les produits organiques persistants, les perturbateurs endocriniens, la survenue de cas de cancers dans des ateliers de l'industrie chimique, de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie métallurgique. Tout comme l'apparition de cancers chez des enfants vivant près d'usines comme La Hague ou sur d'anciennes friches industrielles, toutes ces situations extrêmement inquiétantes ont motivé à la fin de la réunion du 7 mai 2004 organisée à l'U.N.E. S.C.O., un Appel de Paris signé par les personnes présentes, des scientifiques, des professionnels de la santé au travail qui ont dit leur inquiétude et demandé l'application de la prévention et du principe de précaution. L'utilisation de certains produits sur lesquels pèsent des soupçons quant à leur toxicité devrait être immédiatement suspendue.

Ce droit au savoir concerne non seulement les travailleurs, mais l'ensemble de la société civile française afin que tous puissent débattre des conditions dans lesquelles ils peuvent, ils doivent lutter contre le cancer. Il ne s'agit plus alors de restreindre la lutte contre le cancer à l'éducation pour la santé mais de développer une connaissance critique des risques industriels pour une stratégie de prévention primaire. L'utilisation des produits cancérogènes aujourd'hui en milieu de travail prépare les cancers de demain.

Or, les objectifs du **programme européen R.E.A.C.H** (Registration, Evaluation, Authorization of CHemicals), visant à évaluer la nocivité des substances chimiques, ont été considérablement diminués, sous la pression des industriels de la chimie et du Secrétaire d'Etat au commerce américain, relayés par Messieurs Chirac, Blair et Schröeder, qui sont intervenus auprès de la Commission européenne, en demandant implicitement que l'on en fasse le moins possible en matière de recherche et de substitution des cancérogènes. Les multinationales veu-

lent éviter à tout prix la diffusion de la connaissance sur les risques industriels. Ce projet, en discussion depuis 2000, vise à rendre obligatoire un système de contrôle de la mise sur le marché européen de nouveaux produits chimiques. Il faut savoir qu'actuellement 70 000 substances chimiques n'ont pas été testées.

Dans le cadre du mouvement des personnels de la recherche, il est important que ce type de recherche, dont l'objectif est la prévention de la santé au travail, entre dans les grands programmes de recherche que doit défendre la CGT et la population, notamment quant à l'utilisation du « milliard » promis par le gouvernement. Il faut défendre le principe du programme européen REACH, contre le patronat qui exerce un puissant lobbying pour s'opposer à une telle directive européenne.

De même, les personnels de la recherche publique et la population se sont et doivent encore se mobiliser pour défendre le service public de recherche par le maintien des crédits récurrents aux unités, du recrutement jeune et des statuts des personnels titulaires, afin que puisse encore exister une recherche fondamentale non finalisée dans le domaine de la santé, de la biologie et de la recherche biomédicale.

Références :

- "Bilan critique du plan cancer" par Annie THE-BAUD-MONY, sociologue, directrice de recherche à l'INSERM, association ALERT (Association pour L'Etude des Risques au Travail), lors de la Conférence de presse sur "Le démantèlement de la prévention: le cas des cancers professionnels, de l'auto-contrôle à l'auto-réglementation" organisée au SENAT le Lundi 17 mai 2004 (site web : http://www.senat.fr/senateurs/senateurs/santetravail/conf2004_compte-rendu.html)
- Brochure CGT « <u>Faire reculer les cancers, c'est possible!</u> » (Janvier 2004) disponible en fichier PDF sur le site Web CGT à > [Travail] >> Santé et travail >> Maladies professionnelles http://www.cgt.fr/internet/html/rubrique/? id_parent=66&aff_docref=1&aff_ensavoirplus=1

du 23 septembre 2004

L'évaluation

Les questions de l'évaluation animent dans le syndicat depuis longtemps une réflexion et des revendications. Dans la préparation des Etats Généraux des revendications sur une évaluation des ITA sur la base de nos propositions sont assez souvent reprises tout comme les principes d'une évaluation démocratique que nous avons formulés, mais il est peut-être intéressant de les reprendre.

Dans la réflexion qui se déroule actuellement sur l'organisation de la recherche l'évaluation en est souvent le corollaire.

L'évaluation se place dans trois champs, l'organisation de la recherche (politique de recherche, organisme...), les laboratoires et les équipes (les programmes de recherche), les individus.

Des processus adaptés à chaque champ sont à mettre en place. Mais, dans son essence, l'évaluation doit être fondamentalement un processus démocratique. Elle doit obéir à des principes d'indépendance, de collégialité, de pluralisme, de transparence, s'accompagner d'un retour d'information vers les évalués et développer un rôle prospectif.

Au niveau ministériel où du Premier ministre, un organisme d'évaluation devrait examiner :

--- les retombées sociales de la recherche, son apport à la culture ou à l'économie, les risques éventuels ou les craintes qu'elle peut engendrer.

--- l'activité du dispositif de recherche publique (les différents EPST et EPIC, les Universités) mais aussi la recherche des entreprises.

Sa composition devrait permettre de croiser les regards de l'entreprise à ceux de la communauté scientifique et les représentants de la société.

Au niveau des recherches dans les Universités et les EPST

Au travers de l'évaluation se pose les questions de l'organisation de la recherche. Si tous s'accordent à dire que l'Université doit avoir les moyens d'assurer son propre développement scientifique, et qu'il faut faire disparaître le processus obscur d'évaluation de la MSTP(1) les avis divergents sur son remplacement. Le Comité National du CNRS doit-il être le

lieu d'évaluation de toute la recherche universitaire? Ou doit-il être le lieu d'évaluation des laboratoires en mesure de répondre à ses objectifs propres. En corollaire doit-il se créer une instance d'évaluation de la recherche universitaire. Une instance capable d'évaluer la recherche universitaire à l'image du Comité National (CNU (2) relooké) ou seulement capable d'évaluer les programmes de recherche de laboratoire universitaire dans le cadre d'une politique d'Université, donc local.

Si le Comité National du CNRS est l'instance d'évaluation de toute la recherche universitaire, la tâche ne devient-elle pas insurmontable au risque de faire éclater ses missions ? Est-il en mesure d'aborder tous les champs de recherche de l'Université ?

Au niveau des personnels

En ce qui concerne les chercheurs, les ITA/ITARF, les propositions du syndicat sont bien définies et appelle peu de complément. Les éléments nouveaux concernent les enseignants-chercheurs. Actuellement les enseignants-chercheurs ne sont évalués qu'au moment de leur recrutement et de leur promotion. Nous pensons que l'évaluation individuelle régulière des enseignants-chercheurs pourrait s'effectuer dans les sections du CNU, notamment pour la dimension recherche de leur fonction, compléter par une évaluation locale des aspects enseignement et organisation de ceux-ci.

- (1): Evaluation du Ministère de l'Enseignement supérieur.
- (2) Conseil national des Universités.

Pour une évaluation professionnelle des ITA

Le mouvement de ces derniers mois donne l'impression qu'il n'existe que des chercheurs dans la recherche. De même les débats préparatoires aux Etats Généraux mettent l'accent sur le statut des chercheurs et sur l'attractivité de leurs carrières. Le terme de « chercheur » ne doit cependant pas être limité à son sens statutaire. On oublie trop souvent que l'activité de recherche est pratiquée par des personnels très divers, de l'ouvrier et du technicien au directeur de recherche, en passant par les

administratifs, les gestionnaires, les ingénieurs. La parole, souvent donnée, et saisie, par la catégorie statutaire des chercheurs, relègue dans l'ombre celle des autres personnels de la recherche. Pour eux aussi, la recherche requiert des carrières scientifiques attractives. Comme les chargés et les directeurs de recherche, comme les doctorants et post-doctorants, les ITA ont des propositions à faire pour améliorer tant le fonctionnement du système que leurs perspectives profession-



du 23 septembre 2004

nelles et donc l'attractivité de leurs professions. Beaucoup d'ITA sont découragés par les difficultés qu'ils rencontrent pour exercer leur qualification dans de bonnes conditions, et davantage encore par les barrages à la reconnaissance de leur apport tant individuel que collectif à la production de recherche. Les profils mis au recrutement ne correspondent pas toujours aux besoins réels des laboratoires, ce qui génère gâchis et frustration. Pour ceux qui le souhaitent, il reste encore difficile de changer de laboratoire. Les demandes de promotions dépendent totalement de l'évaluation portée par le directeur de laboratoire. C'est cela qu'il faut changer.

Pour les ITA, à la différence des chercheurs, l'évaluation est d'abord hiérarchique. La prise en compte de critères

professionnels dépend donc étroitement du lieu où ils exercent leur activité. Selon qu'ils travaillent dans une équipe constituée de personnes du même métier ou de métiers proches, ou au contraire qu'ils sont à la disposition d'autres disciplines, souvent isolés, le "service" prend le pas sur l'évaluation professionnelle avec toute la subjectivité que cela peut avoir. Pour cette raison nous pensons qu'il faut instaurer un système d'évaluation par les pairs, complémentaire à celle menée par le responsable hiérarchique au sein du laboratoire ou du service.

Le système que nous proposons repose sur le principe d'une évaluation par les pairs, c'est-à-dire par des experts du même groupe de métier que la personne à évaluer. Elle doit se situer au sein de chaque Branche d'Activité Professionnelle de chaque organisme. Elle doit être régulière, tous les quatre ans, et doit être plus approfondie lorsque l'agent demande une promotion, une reconversion par exemple. De cette manière 40 à 60 agents pourraient être examinés chaque année dans chaque BAP. Les experts doivent se déplacer dans les laboratoires afin d'examiner les conditions dans lesquelles l'agent exerce son activité et faire ainsi des propositions d'amélioration lorsque des problèmes sont détectés, notamment à la section du Comité National. Chaque commission de BAP émet un avis sur le niveau de qualification exercé par l'agent, notamment lorsque les experts estiment que l'agent est sous-classé ; cet avis est adressé aux instances compétentes, jurys de concours ou CAP, avec le rapport de l'agent et celui du directeur de laboratoire ou de service. Cette évaluation complète l'évaluation collective établie par la section du Comité National. La liste des experts doit être établie en concertation avec les organisations syndicales.

Au-delà de cette évaluation individuelle des ITA, un tel dispositif permettrait également d'avoir une approche globale de la mise en œuvre des métiers dans les laboratoires, de leurs évolutions et donc de proposer au niveau des organismes de recherche une politique adaptée qui permette de répondre toujours mieux aux besoins de la recherche. (Plan de formation, service communs, outils communs, mise en réseaux, etc.).

Ces propositions doivent être complétées par une amélioration des grilles, dans le sens d'une plus grande cohérence. La prime doit être portée à 16% pour tous. Elément du salaire, elle ne doit pas être modulée et à terme être totalement intégrée du salaire. Les salaires doivent être revalorisés. Donnons aux ITA la reconnaissance de leurs métiers dans le processus de recherche.

Nouvelle organisation des examens de sélection professionnelle : on ne tient plus compte des métiers !

Depuis des années, nous revendiquons une réelle évaluation professionnelle des ITA. Cela passe d'abord par la reconnaissance des métiers. Les métiers sont aux ITA ce que les disciplines sont aux chercheurs. A chaque métier correspond des niveaux de qualification et des perspectives d'évolution.

Dans nos établissements, les métiers sont regroupés dans des BAP (les branches d'activités professionnelles). Celles-ci ont été uniformisées pour l'ensemble des

EPST et des universités, ce qui a entraîné au CNRS la réduction de 10 à 8 le nombre des BAP, et engendré des regroupements de certains métiers comme l'électronique, la mécanique et l'instrumentation, avec le risque de nier leur spécificité. Au CNRS, chaque ITA est rattaché à une BAP et à un Département scientifique. Quel usage est-il fait des BAP dans la gestion des carrières ?

L'affichage des recrutements par concours externe et



du 23 septembre 2004

interne se fait par BAP. Les candidats passent un examen devant un jury professionnel. L'avancement de corps ou de grade au choix, en revanche, ne tient aucun compte des BAP. Les possibilités sont réparties par département scientifique : pour le CNRS, 8 départements, y compris le « département » moyens communs, qui regroupe les personnels du siège et des administrations déléquées. Il n'est tenu aucun compte des métiers, ni dans le calcul des possibilités, ni dans la répartition effective des promotions. Dernier cas de figure : l'avancement par sélection professionnelle. Ce mode de promotion concerne les corps des techniciens et des ingénieurs de recherche. Pour ces corps à trois grades, l'avancement par sélection professionnelle permet d'accéder directement de la troisième classe (dite normale) à la première classe (dite exceptionnelle pour les techniciens ou hors classe pour les ingénieurs).

Jusqu'à présent, les examens de sélection professionnelle étaient organisés par BAP. Cela permettait d'assurer une égalité de traitement pour l'ensemble des groupes de métiers, puisque les possibilités étaient calculées en fonction du nombre d'agents promouvables dans chaque BAP. Cela permettait également de constituer des jurys de professionnels aptes à apprécier le niveau de qualification des candidats. Ces dispositions faisaient partie des dérogations au statut général de la fonction publique d'Etat que nous avions gagnées pour notre statut.

Les EPST ont été sommés par le ministère de la fonction publique de modifier cette disposition. Au motif de « l'unicité des corps » (1) , et de défense du principe d'égalité de traitement des fonctionnaires d'un même corps, les directions d'organisme doivent modifier les modalités des examens de sélection professionnelle. La principale modification : l'organisation par BAP des examens est supprimée. Les sélections seront organisées par corps, tous métiers confondus !

La direction du CNRS, lors de la présentation du projet d'arrêté au CTP du 18 juin 2004, a tenté de nous « rassurer » en nous informant de la possibilité de constituer des sous-jurys si le total des candidats d'un corps est au moins égal à 100. Mais cela ne constitue en au-

cun cas une garantie, car rien n'est précisé dans le texte. De deux choses l'une : soit le nombre de candidats est inférieur à 100, et un jury unique auditionnera l'ensemble des candidats, quelque soit leur métier. Le jury devra donc être compétent sur tous les métiers ! Soit le nombre de candidats sera supérieur à 100, et des sous-jurys seront mis en place, ce qui pose la question des interclassements en fonction de critères souvent très éloignés de la qualification : stratégie de l'établissement, influence de certains sous-jurys sur d'autres...

Ce nouveau texte contient une autre nouveauté : la suppression du rapport du directeur dans le dossier du candidat et son remplacement par un simple visa. Sans nous faire d'illusion sur la qualité, inégale, des rapports rédigés par les directions de laboratoire ou de service, il nous semble néanmoins qu'ils permettaient au jury d'apprécier la place et le rôle de l'agent dans le collectif de travail.

Conclusion: un examen par corps, et non plus un examen par BAP, c'est la négation de nos métiers! Dans une telle procédure, comment évaluer et reconnaître les qualifications? Nous avons clairement affiché notre opposition à ce projet lors du CTP du 18 juin 2004. Nous avons dénoncé le grignotage des dérogations statutaires obtenues en 1984, l'alourdissement du statut des personnels de recherche par alignement sur le statut général, et la contradiction entre l'affichage d'une réflexion de la direction sur l'activité professionnelle des ITA et la non prise en compte des BAP dans les procédures d'avancement.

Le SNTRS-CGT a voté contre ce texte ; les autres syndicats se sont abstenus. La nouvelle procédure doit s'appliquer dès la campagne de sélection professionnelle 2004.

(1) Dans la fonction publique d'état, un corps correspond généralement à un métier dans son sens large. Ceci n'est pas le cas dans notre statut qui comporte des dérogations pour tenir compte de la diversité et des spécificités et des métiers de la recherche.

BRS numéro 399

Débat du Conseil Syndical National

du 23 septembre 2004

Tribune libre... contribution...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

UN STATUT UNIQUE

CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS IT(A), IATOS?

Contribution personnelle de J.P. BAZIN (1) - Juillet 2004 -

Le mérite des assises nationales pour la recherche est de poser des questions qui, en d'autres temps, eussent été considérées comme des tabous. Parmi ces questions celles touchant au(x) statut(s) des personnels sont sans conteste les plus sensibles. La crise de la recherche Française qui semble faire consensus n'est pas, en réalité, une crise de l'ensemble du système de recherche, si l'on en croit la plupart des rapports, mais d'abord, en amont, celle de l'Enseignement Supérieur et plus précisément celle du dispositif enseignant-chercheur à l'université et ses mécanismes d'évaluation et en aval du système de recherche publique, celle de l'interface recherche-innovation industrielle. S'il s'agit d'un côté de problèmes plus liés au manque de moyen de l'Enseignement Supérieur Français (un des plus sous-dotés parmi les pays développés), il ne faut pas négliger les problèmes structurels. Le deuxième point de fixation de la "crise" se situe à l'interface recherche publique entreprise avec des conséquences importantes pour la valorisation industrielle des acquis de la recherche publique et aussi un manque de débouchés pour les jeunes scientifiques qui voudraient se lancer dans une expérience industrielle. Sur ce dernier aspect que nous ne développerons pas nous voulons seulement faire remarquer que le couplage, hérité de la libération, d'une recherche publique forte et d'une économie où pesaient fortement les entreprises publiques, a évolué vers deux systèmes orthogonaux l'un de plus en plus libéral pour les entreprises dans le cadre d'une mondialisation contraignante, l'autre, la recherche, notamment fondamentale, se maintenant dans une logique de service public. Ce point est le nœud gordien de la crise actuelle qui ne peut être résolu qu'en termes de projet société : la connaissance est-elle un bien public global que le service public doit préserver ? De même, l'eau, l'énergie, les réseaux de commu-

nication, les médicaments, ..., ne doivent-ils pas être gérés par des services publics ?

À partir de ces remarques, tous les faux débats sont possibles. Faut-il alors se contenter du statu quo, éviter de parler de ce qui fâche, le statut des personnels par exemple. Les statuts de titulaires de la recherche tels qu'ils ont été conçus en 1981/1982 et appliqués en 1984 sont-il à mettre en cause ? Certains, aux côtés de la CPU voudraient le faire évoluer vers un statut unique chercheur/ enseignant-chercheur titulaires tout en développant des emplois précaires sous forme de CDD. En dehors du fait que la précarité est une des raisons de non-attractivité des carrières scientifiques comme le font remarquer Y. Langevin et B. Mazet (2) à propos de leur critique du système "Étasunien" dans leur rapport de synthèse, ils reconnaissent implicitement que la période de stabilité doit rester dans le cadre d'un statut de titulaire aménagé. Ce point est important car il va de pair avec la reconnaissance de la société vis-à-vis de ses chercheurs en même temps que les droits et devoirs des chercheurs, ainsi que leur responsabilité sociale qui en découle (ceci correspond bien aux recommandations de l'UNESCO (3) émises en

Que pourrait-on demander de mieux au statut de titulaire actuel si ce n'est qu'il améliorât l'exercice de la recherche et la mobilité volontaire vers d'autres fonctions au sein du service public et vers l'entreprise?

Si évolution il y a, elle doit prendre en compte trois blocs statutaires :

 -1) le statut des jeunes chercheurs à partir du doctorat voire du DEA jusqu'à la période post-doctorale de 1,2, ou 3 ans <u>suivant immédiatement</u> la thèse



BRS numéro 399

Débat du Conseil Syndical National

du 23 septembre 2004

Tribune libre... Contribution...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

préparant l'entrée dans une carrière professionnelle de chercheur, d'ingénieur, d'enseignant-chercheur, d'ingénieur ou de chercheur en entreprise,

- -2) un statut de titulaire dans la continuité du précèdent dans des fonctions d'enseignant-chercheurs du public, de chercheur à plein temps ou d'ingénieurs, communs aux personnels scientifiques d'accompagnement de la recherche : assistants ingénieurs, techniciens de laboratoire ou de l'administration.
- -3) un statut de travailleur salarié, chercheurs ou ingénieurs en entreprise publique ou privée dans la continuité des blocs 1 et 2.
- 1- Un statut pour les jeunes travailleurs scientifiques (nous utilisons cette terminologie afin de pouvoir englober plusieurs fonctions). Ce statut de type contractuel couvrirait la période doctorale et post-doctorale suivant immédiatement. Statut de salarié de plein droit avec des grilles de salaires dans la continuité de celle des travailleurs scientifiques titulaires. Aucun doctorant/post-dotorant (sauf dérogation ministérielle) ne pourrait être recruté en dehors de ce cadre statutaire, charge aux entreprises de financer leur part dans les contrats (très utiles) de type CIFRE (4) ou aux associations et fondations de faire financer par service public la part de la couverture sociale pour les libéralités ou les bourses, voire l'alignement salarial sur le contrattype.
- 2- Un statut de titulaire unique pour les chercheurs et les enseignants chercheurs, pour les ITA et les IATOS ? Si, sur le plan intellectuel, cette idée de statut unique est souhaitée par beaucoup, elle se heurte à un certain nombre d'obstacles qui ne sont pas insurmontables. Un des obstacles majeurs considéré comme rédhibitoire par la plupart des syndicats est le principe des vases communicants. Ils n'ont d'ailleurs pas complètement tort, tant il est manifeste que la CPU pour ne citer que cette institution, voit dans un statut unique le moyen de compenser le déficit très lourd en enseignantscharcheurs et en enseignants du supérieur par des chercheurs actuellement statutaires qui ne seraient plus de très bons chercheurs. Comme si des chercheurs ne correspondant pas à des critères élitistes d'excellence seraient de bons enseignants ! Il est évident que cette logique à enveloppe constante serait catastrophique, à la fois pour l'Enseignement supérieur et pour la recherche.

Bien que le contraire soit souvent affirmé, les chercheurs statutaires, voire les ingénieurs et parfois des techniciens participent largement à l'enseignement supérieur (c'est une de leurs missions), par l'encadrement des thèses (beaucoup de chargés de recherche passent leur HDR), participent à l'enseignement des DEA, jouent un rôle important dans les écoles doctorales, un plus faible nombre participe au second cycle.

Parallèlement, un grand nombre d'enseignantschercheurs participent à la recherche via les unités mixtes et ont du mal à concilier leurs tâches d'enseignement et une recherche de bonne qualité. Ils sont souvent "évalués" sur leurs performances en matière de recherche pour leur promotion en tant qu'enseignants et/ou chercheurs, mais les instances d'évaluation universitaires sont largement contestées. Cette situation fait naître, sans conteste une situation de frustration chez les enseignantschercheurs et ne les met pas dans des conditions optimales de collaboration avec leurs collègues chercheurs statutaires.

Chercheurs et Enseignant-chercheurs bénéficient de carrières comparables sur le plan salarial qui mériteraient d'être revalorisées par l'adoption entre autres du **statut A**⁺ de la fonction publique. Seuls les hospitalo-universitaires ont une double, voire triple carrière avec double émolument sans compter les avantages multiples comme les secteurs privés au sein du service public, constituant des privilèges à l'origine du soi-disant manque d'attractivité pour eux des carrières de la recherche.

Les personnels techniques ITA (recherche publique) ou IATOS (université) ont un rôle indispensable dans le développement de la dimension technologique de la recherche. Bien que titulaires pour la plupart ils souffrent d'un manque de reconnaissance préjudiciable au bon développement de la recherche. Leur revendication d'être correctement évalués, conformément à leur statut, n'est pas respectée; chacun sait que des corps non évalués sont appelés à disparaître. Ils jouent un rôle important à l'interface recherche publique/entreprise, et le mépris qui est affiché à leur égard affaiblit considérablement la recherche.

La dichotomie entre chercheurs : ceux qui pensent et ingénieurs, ceux qui font, n'existe pas dans les EPIC comme le CEA où la distinction se fait au niveau de la fonction, tous sont ingénieurs et se différencient au niveau fonctionnel. Au CEA, la barrière entre cadres et non-cadres est très difficilement franchissable ce qui pénalise les carrières de travailleurs scientifiques particulièrement motivés qui

du 23 septembre 2004

Tribune libre... contribution...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

poursuivent souvent en parallèle une formation longue qualifiante.

3- Vers un statut de travailleur scientifique salarié.(5) Les chercheurs en formation n'ont pas tous vocation à entrer dans le service public. Par ailleurs, les entreprises privées sont très déficitaires en compétences de recherche par rapport aux entreprises correspondantes des pays les plus développés. Parmi les origines de cette importante lacune, on peut citer la recherche du profit à court terme mais aussi un certain retard culturel.

Autant il ne paraîtrait pas réaliste d'aligner des statuts publics et privés, une harmonisation des droits et devoirs des travailleurs scientifiques en accord avec les recommandations de l'UNESCO de 1974, notamment par rapport : à la liberté de recherche, aux responsabilités sociales du chercheur, par rapport à son droit de retrait pour des recherches qu'il considérerait comme non-éthiques, et par rapport à la propriété intellectuelle. Pourraient être également communs les niveaux de qualification qui seraient retranscrits, à la suite des diverses évaluations, dans portefeuille de qualification pouvant accompagner le CV notamment pour les mobilités. Pourraient également être déterminés les conditions de retour ou de maintien d'une collaboration avec son environnement de travail d'origine. Une des première mesure à prendre devrait être la reconnaissance du niveau doctorat dans les conventions collectives. Une initiative ministérielle est sans doute nécessaire sur ce dernier point.

Comme première conclusion : le bloc 1 peut faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate, peu coûteuse et très attractive pour attitrer les étudiants vers des carrières scientifiques. Le bloc 3 est une piste à travailler pour construire des carrières attractives public-privé et répondre aux besoins latents des entreprises. Le bloc 2 pourrait faire l'objet de la discussion d'un statut unique de titulaire pour les enseignants du supérieur, les enseignantschercheurs, les chercheurs plein temps, les IT(A) et les I(A)TOS.

Actuellement, le SNTRS-CGT revendique une grille unique chercheur ITA, mais des statuts différenciés pour les chercheurs et les personnels techniques (jusqu'à Ingénieur de recherche). Cette revendication est basée sur un acquis fondamental, celui de la reconnaissance du métier de chercheur permanent (pour certains : à vie). Cette conception du "métier de chercheur à vie" est remise en cause par

beaucoup avec de plus ou moins bon arguments. L'argumentaire développé plus haut tendrait à démontrer que les différentes fonctions exercées par un chercheur, un enseignant chercher, un ingénieur, des techniciens ne sont pas aussi cloisonnées que l'on pourrait le penser. Or, différentier des statuts même au niveau de leur fonctionnement instaurerait des barrières qui se révèleraient très rapidement infranchissables. Par contre, le statut de titulaire apparaît comme une reconnaissance par la société de la spécificité des travailleurs scientifiques qui oeuvrent dans le champ de la connaissance, éminemment "bien public global").

Critères pour un "bon statut".

- --a Il n'introduit pas de barrières artificielles entre les fonctions qu'il est sensé organiser,
- --b II permet de classer les personnels en fonction de leur niveau de qualification au sein d'une grille unique.
- --c Il permet de gérer les fonctions au sein de métiers divers,
- --d II dispose de mécanismes d'évaluation distincts : pour la reconnaissance de la qualification, pour l'attribution des fonctions sur une base temporaire, pour les collectifs,
- --e Il préserve les équilibres numériques entre fonctions, la pyramide des âges etc.
- --f II évite et corrige toutes sortes de discriminations.
- --g II assure les promotions tant au mérite qu'à l'ancienneté, la promotion au mérite devant être assez efficace pour éviter le recours souvent discriminatoire aux primes fonctionnelles (hormis celles relatives aux assujettissements).

Conditions générales pour la mise en œuvre d'un statut unique global pour les travailleurs de la recherche scientifique et enseignants du supérieur.

L'un des obstacles évoqué plus haut est le risque de voir fonctionner un statut unique sur le principe de vases communicants, de la recherche vers l'enseignement supérieur. La mise en place d'un tel statut impliquerait une remise en ordre initiale des moyens de l'Enseignement Supérieur. En effet, le statut doit assurer le maintien en nombre et en qualité de l'éventail des fonctions, par une reconstituannuelle des équilibres : nombre d'ensei-

BRS numéro 399

Débat du Conseil Syndical National

du 23 septembre 2004

Tribune libre... Contribution...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

gnants plein temps, nombre d'enseignantschercheurs, nombre de chercheurs à plein temps, nombre d'ingénieurs, ..., une commission paritaire ministérielle syndicats établissements publics/ ministère devrait être prévue à cet effet. De même, le développement de l'emploi scientifique serait favorable au développement d'un tel statut et à la mobilité fonctionnelle.

Conditions particulières relatives à statut unique.

- -a) <u>Suppression des barrières</u> et harmonisation des salaires et des carrières. C'est la condition sine qua non de la mobilité fonctionnelle,
- -b) la reconnaissance de la qualification est une démarche volontaire de l'agent vers l'instance d'évaluation de la qualification et ne dépend pas des créations de poste. L'instance d'évaluation est paritaire, composée de pairs élus sur liste syndicale ou nommés. Son rôle est de certifier le niveau atteint après exécution positive de fonctions dans un métier donné d'un niveau inférieur, conjugué à la polyvalence, à l'efficience dans la réalisation des tâches, à la capacité d'initiative et à des formations qualifiantes. L'instance dévaluation peut prendre une forme adaptée (en composition, ...) en fonction des métiers des fonctions exercées (par exemple : commissions scientifiques pour les fonctions de chercheur). Le niveau reconnu est inscrit dans le portefeuille de qualification. Les travaux réalisés au CNRS et à l'INSERM sur les fiches de métiers doivent être pris en compte, améliorés et étendus aux métiers de l'enseignement supérieur.
- -c) Les fonctions sont par nature temporaires et soumises à appel d'offre géré par des comités de pairs de composition variable suivant la fonction, pouvant aller jusqu'à 2/3 de représentants élus). Suivant le niveau du poste, ces comités peuvent être délocalisés, de telle manière que pour les fonctions de plus bas niveau, l'évaluation puisse se faire de manière moins formelle au sein du collectif de travail. Cette règle de gestion des fonctions est valable pour tous y compris les enseignants et les administratifs. Ce système ne doit pas empêcher d'être reconduit jusqu'au terme de sa carrière dans une fonction déterminée de chercheur ou d'enseignant par exemple. Par contre, il permet à chacun de répondre à n'importe quel appel d'offre à son niveau de qualification et de compétence. Des appels d'offres doivent être prévus pour permettre les

carrières mixtes permettant l'exercice des fonctions croisées à temps partagé. L'exercice d'une fonction à un niveau donné donne de facto droit à rémunération au niveau correspondant.

- -d) <u>De l'évaluation</u>. L'évaluation est faite sur une base démocratique, c'est-à-dire que les évaluateurs élus sont comptables de leurs avis devant leurs électeurs. C'est l'évaluation la plus aboutie. Ses détracteurs qui opposent les comités ad hoc optent pour la non-transparence, les effets de lobbies, ou le manque d'implication souvent constaté chez les experts internationaux. Ce point du statut ne concerne pas l'évaluation des structures qui est un problème inhérent au statut de l'organisme.
- -e) Les grands équilibres. La mise en appel d'offre de postes fonctionnels ne doit pas déroger aux équilibres numériques globaux entre grandes fonctions: enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs pleins temps fonctions techniques. L'efficacité de la mobilité fonctionnelle dépend essentiellement de la dynamique de l'emploi scientifique. La perspective des 3% du PIB associée à un redressement des moyens de l'Enseignement Supérieur sont une des conditions nécessaires à la réussite d'une réforme statutaire. Par ailleurs, un statut unique doit favoriser la mobilité fonctionnelle volontaire, en évitant le repli frileux des organismes sur eux mêmes.Le nombre de passages réciproques d'une fonction à une autre pourrait représenter une fraction non-négligeable des effectifs des corps considérés.
- -f) <u>Toute forme de discrimination doit être bannie</u>, en particulier celles concernant l'accès des femmes aux fonctions supérieures. Une commission paritaire syndicat/ministère serait réunie annuellement pour faire le bilan des ratios observés et proposer des mesures correctives concernant l'aménagement des conditions de travail, permettant notamment de concilier vie familiale et vie professionnelle. Des mesures de rééquilibrage pourraient être également proposées.
- -g) <u>Les promotions</u>. Se maintenir à la pointe du champ de connaissances et des technologies est un challenge pour tous les travailleurs scientifiques. Accroissement des connaissances, acquisition de nouvelles compétences et qualifications, sur une base individuelle, sont les conditions indispensables à l'efficacité du collectif de recherche. C'est pourquoi le statut doit faire à périodes régulières, le

BRS numéro 399

Débat du Conseil Syndical National

du 23 septembre 2004

Tribune libre... Contribution...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

point sur la qualification des agents et l'appréciation de leur efficience, notamment après exercice d'une fonction. L'évaluation positive dans la conduite d'un projet doit conduire à un avantage dans la carrière et ou la présentation d'un dossier de reconnaissance de qualification (supérieure). Ces principes seraient applicables dans le cadre des statuts actuels à quelques modifications près à condition que les administrations d'organismes et leurs tutelles en manifestent la volonté. La seule modification statutaire à apporter est de calculer le nombre de promotions sur le "stock" et non sur les flux, ce qui veut dire que le pool indiciaire destiné aux promotions est déterminé à partir de l'effectif des corps et non à partir des mouvements de postes (créations, départs naturels). Si les possibilités de promotions ne sont pas bridées structurellement ou volontairement comme cela est le cas dans les statuts actuels, la prise en compte de la qualité des dossiers se fait "naturellement" et le recours aux primes de "performance" qui sont très souvent des primes d'allégeances deviennent inutiles. La prime de participation à la recherche, qui est de facto un élément du salaire de base dans les statuts actuels d'IT(A) ou de chercheur doit être intégrée au salaire. Plus généralement, les carrières doivent se dérouler dans le cadre d'un statut revalorisé.

- (1) Jean-Pierre BAZIN, Ingénieur de Recherche, Commission Exécutive du Syndicat National des travailleurs scientifiques (SNTRS-CGT), Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens CGT (UGICT-CGT), Comité exécutif de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMTS), Membre du Conseil Économique et Social de l'Îlede-France, membre du Conseil Scientifique Régional (CCRRESTI), ex-membre des Commissions Scientifiques Spécialisées, du Conseil Scientifique et du conseil d'Administration de l'INSERM.
- (2) Rapport sur les différentes propositions concernant la réforme du système de recherche et d'enseignement supérieur Français formulées avant le débat national, 14 juin 2004
- (3) Recommandations de l'UNESCO de 1974 : "Les états membres devraient s'efforcer de promouvoir des conditions telles que les chercheurs scientifiques puissent, avec l'appui des pouvoirs publics, avoir et la responsabilité et le droit :
- "(a) de travailler dans un esprit de liberté intellectuelle à rechercher, expliquer et défendre la vérité

scientifique telle qu'ils la perçoivent ;

- "(b) de contribuer à fixer les buts et les objectifs des programmes auxquels ils se consacrent et à la détermination des méthodes à adopter, qui devraient être conformes à leur responsabilité humaine, sociale et écologique:
- "(c) de s'exprimer librement sur la valeur humaine, sociale ou écologique de certains projets et, en dernier ressort, d e cesser d'y participer si telle est la conduite que leur dicte leur conscience :
- "(d) de contribuer de façon positive et constructive à la science, à la culture et à l'éducation dans leur propre pays ainsi qu'à la réalisation des objectifs nationaux, à l'amélioration du bien être de leurs compatriotes et à la réalisation des idéaux et des objectifs des Nations Unies".
- (4) Les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) permettent aux entreprises de recruter des jeunes bac+5 dont le travail de recherche et développement aboutira à une thèse de doctorat.

Depuis leur création en 1981, les CIFRE sont gérées et animées par l'ANRT pour le compte du ministère de la Recherche. À ce jour, plus de 10 000 doctorants en ont bénéficié.

Association Nationale de la Recherche Technique Service CIFRE

- 41, boulevard des Capucines 75002 Paris tél : 01.55.35.25.60 fax : 01.55.35.25.55
- 14^e congrès de l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT, page 3/22 "vers un statut du travail salarié", Clermont-Ferrand, 15-18 mars 2004

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

AUDITION DE LA CGT AU CIP

3 JUIN 2004 Michel DONEDDU, Secrétaire Confédéral

Permettez-moi de remercier le comité d'avoir invité les Confédérations syndicales à s'exprimer sur les enjeux de la Recherche dans notre pays.

La CGT ne peut que se féliciter d'être auditionnée sur un sujet aussi brûlant dans l'actualité et aussi important pour la vie économique et culturelle.

Je vous propose de vous présenter les réflexions et propositions de la CGT selon les quatre thèmes retenus par le CIP : Recherche et société, Organisation de la recherche, Évaluation de la recherche, Statuts des personnels

1. RECHERCHE ET SOCIÉTÉ

1.1 Ce thème renvoie à la notion de « demande sociale » vis à vis de la Recherche et de la Science.

La première idée que je voudrais avancer est que celle-ci ne se réduit pas à la seule demande économique. C'est pourtant un raccourci très fréquemment pratiqué.

La recherche est une activité humaine dont la dimension est avant tout culturelle.

C'est la production des connaissances qui nous aide à mieux comprendre le monde physique et l'Univers qui nous entoure, ainsi que les phénomènes sociétaux, l'histoire de l'humanité, les comportements individuels.

A ce titre la recherche est une activité par essence non rentable et non marchande. Cela justifie qu'elle relève dans de larges domaines de la responsabilité publique et soit gouvernée par des critères de service public.

1.2 Seconde idée, les attentes de la société vis à vis de la recherche s'expriment tant auprès des laboratoires publics que des entreprises.

Cela va à l'encontre du discours patronal dominant qui confond la demande sociale avec celle de l'économie, exprimée par les chefs d'entreprise.

Mais quand l'opinion ou les citoyens expriment des attentes ou des craintes, ils le font vis à vis de tous les acteurs de la Science et de l'innovation technologique, qu'ils soient publics ou privés.

De ce point de vues, les productions scientifique et technologique forment un tout, ce qui souligne l'intérêt qu'on doit porter à la qualité des rapports entre les différents secteurs – publics et privés – et les différentes natures –fondamentales et appliquées – de la Recherche.

1.3 La recherche est aussi un lieu d'expertise et la Société compte sur une expertise neutre vis à vis des pouvoirs politiques et économiques.

Cette exigence est devenue fondamentale dans une société où les technologies, l'information, l'économie ont pris une place considérable, et à travers lesquels se manifestent des intérêts divers.

Quand des problèmes se posent (risques technologiques, problèmes environnementaux, crises économiques), les citoyens revendiquent l'accès à des expertises désintéressées.

C'est évidemment une dimension à considérer quand on pense le présent et l'avenir de la recherche publique et les rapports entre le marché et la production de connaissances et de technologies.

1.4 Vis à vis de la science, la Société d'aujourd'hui exprime autant de craintes qu'elle formule d'attentes, ce qui a donné naissance à la notion de principe de précaution. Mais la CGT ne conçoit pas sa démarche revendicative à travers la généralisation des demandes de moratoires. Elle appelle à créer les conditions d'une véritable maîtrise sociale de la recherche et de l'innovation technologique. Cela renvoie notamment à la question de l'évaluation de la recherche comme de ses applications.

2. ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Je vous propose d'examiner cette question d'abord sous l'angle des rapports entre la recherche publique et les entreprises. 2.1 Pour la CGT, l'enjeu actuel est que les entreprises se tournent plus et mieux vers les laboratoires publics, et non l'inverse.



BRS numéro 399

DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Encore une fois, cela va à l'encontre d'un discours patronal largement relayé, selon lequel les organismes publics de recherche vivraient trop pour euxmêmes sans se soucier des besoins de l'économie. En réalité, les laboratoires sont contraints pour la plupart à obtenir des contrats pour obtenir les moyens de fonctionner, et sont aujourd'hui largement tournés vers l'extérieur.

En revanche, l'une des caractéristiques de notre pays est que les entreprises sous estiment la production scientifique et sous valorisent l'activité de recherche. Il s'agit là d'un défaut à corriger impérativement.

2.2 A un moment où l'on parle beaucoup de la « responsabilité sociale des entreprises », il nous semble qu'elle doit intégrer le devoir de développer des activités de recherche scientifique en leur sein, de développer et gérer un emploi scientifique conséquent.

Évidemment, cela les appellent à adopter des points de vue de long terme, contradictoires avec la flexibilité exigée par les marchés commerciaux et financiers. La contradiction est forte, mais elle ne doit pas conduire à renoncer à formuler cette exigence de devoir de recherche auprès des entreprises.

Le développement de la recherche industrielle, c'est aussi l'interface nécessaire entre la production de connaissances fondamentales et l'innovation technologique nécessaire à la production. Toutes les démarches qui cherchent à s'en passer, soit en demandant aux organismes publics de délaisser le fondamental pour se consacrer au seules applications, soit en les poussant à se transformer en agences de moyens sous-traitant l'activité de recherche proprement dite sont inefficaces, voire voués à l'échec.

Nos propositions:

2.3 Elles portent tout d'abord sur les moyens de la recherche. Atteindre un effort national de 3% du PIB ne se peut se faire que par une augmentation cohérente des efforts publics et privés. On aurait pu se réjouir que les pouvoirs publics soulignent l'insuffisance de l'effort de recherche des entreprises s'il n'en avaient pas profité pour justifier la diminution de l'effort public. On n'est pas dans un jeu de vases communicants, mais dans des dynamiques d'ensemble, de progression ou de régression.

D'autre part, il est illusoire de penser que les entreprises accroîtront leur effort de recherche par de simples politiques incitatives, basées par exemple sur le crédit d'impôt recherche ou les exonérations de cotisations sociales. Nul part la recherche ne naît du marché, qui n'en partage ni le but, ni le temps

Le développement de la recherche industrielle, et de plus généralement des entreprises est donc une question politique à part entière.

2.4 C'est la raison pour laquelle nous pensons que la mise en place de grands programmes est toujours d'actualité. C'est le moyen de concrétiser l'augmentation des efforts de recherche, tant publics que privés, vers des domaines reconnus comme prioritaires, sans déshabiller les domaines qui pour être traditionnels n'en sont pas moins utiles du point de vue économique comme du point de vue culturel.

Ces grands programmes doivent revêtir plusieurs dimensions :

- ➤ Double dimension sciences dures et SHS (physique fondamentale, aérospatial, énergie, transport, sciences de la Vie dans le cadre d'une politique de santé, questions de société lié aux évolutions du système productif...).
- > Double dimension nationale et européenne.
- ➤ La place du secteur industriel nationalisé, dont la particularité est de pouvoir développer une recherche d'entreprise sous la responsabilité de l'État.
- > Contractualisation entre l'état, les collectivités territoriales, les entreprises.
- 2.5 Nous estimons également nécessaire de créer de véritables « plate-formes technologiques », notamment pour permettre aux PME de s'insérer dans des activités scientifiques alors qu'elles n'ont pas la taille qui leur en donne les moyens.
 - ➤ C'est une logique que nous entendons distinguer de la notion de pôles d'excellence. Il ne s'agit pas de procéder à un aménagement élitiste du territoire, mais à un développement diversifié et non inégalitaire de celui-ci, ce qui n'est pas la même chose.
 - Ces plate-formes pourraient être liées à la création d'organismes publics régionaux (Cf « Fraunhoffer » allemands), jouant notamment le rôle d'interfaces entre la recherche publique et les PME
- 2.6 Les rapports EPST-Universités-Grandes écoles constituent une autre question très importante, qui fait l'objet d'un large débat. Je le développerai moins dans cette présentation, soulignant néanmoins que la CGT soutient avec d'autres que le modèle français n'est pas à rejeter pour en calquer d'autres. La place que notre histoire a donné aux EPST est un atout. L'idée d'une grande réingé-



Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

niérie qui les transformeraient en Agences de moyens pour transférer la Recherche dans des pôles d'excellence universitaire peut s'avérer terriblement destructrice.

En revanche deux axes d'amélioration pourraient

être poursuivis :

- > Donner les moyens aux universités de faire plus de recherche
- Décloisonner les Grandes Écoles

3. ÉVALUATION

L'évaluation de la recherche est une question fondamentale, qu'il s'agisse de celle des programmes, des laboratoires ou des acteurs individuels de la recherche.

Qui est légitime pour évaluer ? Quel système est-il le plus efficace ?

Les pressions sont considérables soit pour étatiser l'évaluation, via la superposition de Comités ad hoc aux comités d'évaluation en place, soit pour l'intégrer dans le marché, via la contractualisation des laboratoires.

Nos propositions

3.1 Tout d'abord, en cohérence avec ce qui vient d'être dit, pour la CGT l'évaluation de la recherche ne peut concerner la seule recherche publique, elle doit aussi revêtir une dimension qui couvre la production de connaissances scientifiques et la développement des technologies, plus généralement l'innovation, effectués par les entreprises.

Cela peut paraître irréaliste ou utopique, à une époque où le libéralisme économique a le vent en poupe.

Il nous paraît pourtant nécessaire et possible de doter notre pays d'outils d'évaluation de la recherche des entreprises, qui associeraient le regard des acteurs de l'entreprise à ceux de la communauté scientifique et des représentants de la société.

Cela pourrait d'ailleurs se présenter aux entreprises comme une contrepartie au bénéfice du crédit d'impôts recherche.

- 3.2 En second lieu, il nous semble nécessaire de distinguer deux grandes formes d'évaluation, impliquant différentes classes d'acteurs. Il y a l'évaluation scientifique stricto-sensu, portant sur un processus de recherche, sa pertinence, son soutien, son abandon ou sa transformation. Il y a d'autre part les retombées sociales de la recherche, son apport à la culture ou à l'économie, les risques éventuels ou les craintes qu 'elle peut engendrer. La première forme d'évaluation existe déjà et appartient à la communauté scientifique. La seconde doit impliquer aussi des représentants de la société et reste à inventer.
- 3.3 La question de la place de la démocratie dans l'évaluation est largement posée. Ainsi la place des élus dans le Comité national de la recherche scientifique est contestée. Cela renvoie à l'affirmation péremptoire d'un précédent Ministre de la Recherche, selon laquelle la démocratie dans l'évaluation serait source de médiocrité.

La CGT s'inscrit en faux contre de telles dérives. Tout acte d'évaluation, ou de choix, est confronté à la possibilité d'erreur. Mais plus l'évaluation et le choix relèvent de processus démocratiques et contradictoires, plus le risque d'erreur est faible, et plus son acceptabilité sociale est forte.

La démocratie a pris la dimension d'une exigence universelle, et pas seulement dans le domaine de la cité. Pour la CGT, l'un de grands enjeux du nouveau siècle est que la démocratie franchisse la porte des entreprises. A fortiori, il nous apparaîtrait anachronique qu 'elle recule au niveau de l'évaluation de la recherche publique.

4. STATUTS DES PERSONNELS

Concernant le statut des personnels de la Recherche, je ferai part d'une remarque que nous considérons comme fondamentale et de deux grandes revendications.

4.1 En remarque, l'expérience quotidienne, en France comme ailleurs, montre que la précarité ne constitue en aucun cas pas un facteur de motivation. C'est d'autant moins vrai dans le secteur de la recherche que ça ne l'est pas dans le travail en général.

C'est pourtant un des fils conducteurs des politiques publiques et des réformes en cours du CNRS et de l'INSERM. Pour que la recherche irrigue l'économie, pour rendre les chercheurs mobiles, il faudrait les situer d'emblée en situation de précarité.

De telles théories managériales sont humainement inacceptables autant qu'économiquement inefficaces. La précarité, c'est la démotivation et le gaspillage des savoirs produits.





Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

- 4.2 C'est la raison pour laquelle la CGT revendique un statut pour les doctorants. Il s'agit de revaloriser dans la société les métiers de la Recherche en donnant un minimum de garanties et d'avenir à celles et ceux qui s'y consacrent. La recherche doit être une vocation, pas un sacrifice.
- 4.3 En second lieu, nous pensons que la mobilité doit être encouragée, non par la contrainte, mais par l'attraction des fonctions et des carrières. A ce titre, plusieurs pistes devraient être travaillées :
 - > Le rapprochement des statuts de cher-

- cheurs, d'ingénieurs de recherche, d'enseignants-chercheurs
- ➤ La revalorisation des métiers de la recherche dans les conventions collectives, en cohérence avec la nécessité de revaloriser l'activité de recherche en entreprise.
- ➤ La valorisation de l'expérience induite par les activités de recherche dans les carrières des ingénieurs, cadres et techniciens, dans les offres d'emploi qui leur sont faites, tant dans les secteurs privé que public.

Pré-rapport du CIP : commentaires du SNTRS-CGT

Le CIP a remis son pré-rapport au Ministre Fillon le 29 juin dernier. Certaines propositions vont dans le sens des revendications du SNTRS, d'autres sont inquiétantes comme montre le texte que nous publions ci-joint. Ces propositions doivent être retirées du rapport final. Elles ne le seront que si les personnels pèsent de tout leur poids dans le débat.

Nous appelons donc les personnels à rester vigilants,

à faire entendre leurs revendications et à agir pour obtenir une hausse conséquente du financement récurrent aux organismes et aux universités, des créations d'emplois de chercheurs et d'ITA dans les EPST et des créations d'emplois dans les universités, d'enseignants-chercheurs et d'IATOS, associées à une diminution des charges d'enseignement. Enfin, des mesures concrètes doivent être prises en vue d'améliorer les carrières, de limiter les emplois précaires, d'améliorer les allocations doctorales, de mettre fin au système des libéralités.

Certes le calendrier est serré. Les arbitrages budgétaires sont en cours alors que les débats des états généraux ne sont pas encore terminés. A ce stade, il importait d'avancer un certain nombre de propositions relatives au financement de la recherche et aux emplois, tout en laissant ouverte la question des structures et de l'organisation de la recherche publique qui doit émaner à la fois des réflexions des personnels et de l'audition des représentants des forces sociales concernées par la recherche ou impliquées dans sa production. Or le texte du CIP va au-delà.

Nous appuyons le CIP lorsqu'il met l'accent sur la nécessité d'affecter des moyens au rattrapage du retard accumulé ces quinze dernières années, notamment la remise à niveau des budgets des EPST et de l'enseignement supérieur et lorsqu'il propose d'attribuer une part» très significative» au rétablissement des finances des EPST. En demandant que le milliard promis par le gouvernement soit dévolu à des mesures nouvelles, il va également dans le sens du SNTRS-CGT. La proposition du CIP de porter à 60/40 le ratio moyens/emplois (salaires) se démarque de l'argument, utilisé pendant des années pour justifier les diminutions d'emplois (essentiellement d'ITA), du poids trop élevé de la masse salariale. Il rétablit ainsi les bases d'un fonctionnement normal du système de recherche : des moyens qui garantissent la durée et la stabilité des programmes de recherche, des carrières attractives et des recrutements de jeunes chercheurs. Il incite le gouvernement à prendre des mesures pour développer la recherche dans les universités, en particulier par la diminution de la charge d'enseignement et le développement de postes d'accueil dans

KS numero 399

DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

les EPST. Il défend une politique cohérente de l'emploi qui prend en compte l'ensemble des compétences mobilisées dans un projet de recherche, tant scientifiques que techniques, ce qui l'amène à défendre des créations de postes d'ITA et de IATTOS et donc à rompre avec la politique menée dans les années 90 qui a aboutit à supprimer près de 700 emplois d'ITA au CNRS. Il insiste sur la nécessité de prendre des mesures en faveur des jeunes chercheurs et ATER. Enfin, il préconise une évaluation des projets et un suivi de leur réalisation par les scientifiques.

Toutefois, il assortit ces propositions, positives à notre sens, de recommandations que le SNTRS-CGT ne peut pas accepter :

- La proposition de création d'un ministère de plein exercice de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation nous semble souhaitable. Quel est alors le sens de celle d'une instance d'orientation stratégique, placée auprès du Premier Ministre? Il faut certes mettre fin au pilotage de la recherche par le ministère, et redonner l'initiative aux scientifiques. Cette solution, sur le modèle du comité des sages placé dans les années 60 auprès du Premier Ministre pour émettre des avis sur les programmes de la DGRST, ne nous semble pas répondre à ce problème. Une ouverture plus grande du CSRT à la société civile pourrait jouer ce rôle d'avis sur la politique scientifique.
- Il est proposé que le soutien de base et les mesures incitatives soient répartis sur une base sélective. N'y a-t-il pas risque alors que soient privilégiés les courants dominants au détriment d'approches nouvelles ou de la veille scientifique ? Or l'une et l'autre sont sources de dynamisme.
- •Certes, il est urgent d'améliorer les conditions de la recherche universitaire et de favoriser la mobilité entre EPST et Universités. Pour autant, le CIP reprend à son compte une partie des arguments du gouvernement en proposant de maintenir à un niveau constant l'emploi statutaire dans les EPST et d'améliorer de manière significative les conditions qui rendent possibles la recherche dans les universités par un effort particulier de création d'emplois supplémentaires dans l'enseignement supérieur et de postes d'accueil pour les enseignantschercheurs dans les EPST. Il en résulterait mécaniquement une baisse relative du rapport entre chercheurs statutaires et enseignants-chercheurs, comme le mentionne le pré-rapport. Celui-ci va même plus loin lorsqu'il reprend le vocabulaire maintes fois utilisé à l'encontre des chercheurs, celui de chercheur à vie. Le SNTRS-CGT s'est déjà

exprimé sur ce terme : oui l'on peut être chercheur à vie, comme on peut être médecin, avocat ou enseignant à vie. Mais surtout, cette proposition appelle deux remarques. La première porte sur la méthode, que l'on peut qualifier de bureaucratique. Le développement de l'emploi dans tel ou tel segment du système de recherche public ne peut ni se décréter a priori ni s'appliquer de manière uniforme. Il doit résulter à la fois d'un travail de prospective scientifique établit sur la base d'un état des lieux, discipline par discipline notamment par les commissions du Comité National et d'une politique débattue dans les instances des institutions concernées. Cette réflexion doit partir des laboratoires, des lieux d'évaluation des disciplines scientifiques et des programmes interdisciplinaires. La seconde est relative à la conception qu'elle sous-tend : elle invalide de fait la notion de chercheur permanent et rejoint les rangs de ceux qui militent pour une mobilité imposée entre fonctions. Là encore il s'agit d'un point de vue bureaucratique et fort inquiétant.

Pour le SNTRS-CGT, des emplois supplémentaires doivent être créés pour des chercheurs statutaires dans les EPST dès 2005 et un effort tout particulier doit être consacré à la croissance des emplois dans les universités et à la réduction du nombre d'heures d'enseignements des enseignants et des ATER afin de leur permettre de se consacrer à leurs travaux de recherche.

L'emploi scientifique et le budget de la recherche doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle, seule manière de garantir la stabilité des programmes scientifiques et des personnes qui les conçoivent et les mettent en œuvre. Il importe enfin de redonner au laboratoire les moyens financiers et humains leur permettant de mener des programmes de recherche dans les conditions les meilleures tant du point de vue instrumentation que de celle du niveau de ses personnels et de mieux susciter leur capacité collective d'initiative dans l'évolution des disciplines. Enfin, la relance de la recherche industrielle ne peut être fondée sur le crédit impôt-recherche. Les fonds publics doivent être utilisés pour organiser des coopérations nouvelles entre recherche publique et recherche industrielle sur des programmes qui répondent à des besoins sociaux (santé, environnement, énergies, développement durable...). Ce sont pour le SNTRS- CGT les conditions d'une relance de la recherche publiaue.

Le pré-rapport adressé par le CIP au gouvernement a été publié dans SNTRS-INFO Documents n° 15 du 6 juillet 2004 envoyé par mel aux adhérents.



Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Statut et revendications

Audition de Gérard MANDVILLE pour le groupe 3 du du CIP le28 Mai 2004

La question statutaire est au cœur de la situation de l'Homme au travail. En tant que syndicat nous défendons les meilleures conditions de travail et de vie pour éviter que le travail soit vécu comme une aliénation.

Plusieurs questions en découlent :

- Le statut du travailleur, sa reconnaissance
- Les conditions d'exercice du travail
- La rémunération du travail

Nous voyons les dégâts que peut faire la précarité. L'impossibilité de se projeter sur le long terme, l'anxiété, l'émergence de la logique du court terme conduit à exploiter des opportunités qui peuvent s'apparenter à de la prédation. Cela constitue y compris pour les organisations une difficulté à construire ou accumuler les savoirfaire, les compétences.

Dans la recherche où le long terme est une caractéristique, ces situations de précarité sont contreproductives.

Une autre caractéristique de la recherche aujourd'hui est le travail en équipe.

Dans presque tous les domaines scientifiques, les avancées scientifiques ne pourraient pas avoir lieu sans l'apport des techniques de pointe et, en retour, les avancées scientifiques permettent des progrès technologiques.

Les statuts de personnels doivent intégrer toutes ces discussions.

Notre réflexion se place dans le domaine de la recherche publique où nous avons une mission de service public de recherche :

- développement des connaissances et mise à disposition de celles-ci pour l'enseignement, la culture, la société, etc...
- des capacités d'expertise indépendantes.

Cette situation, à elle seule, justifie le statut de fonctionnaire de l'Etat. En France, les fonctionnaires sont au service de l'Etat et non au service du Gouvernement. Il en résulte un certain nombre de droits et de devoirs qui sont garantis par un statut de titulaire pour tous les emplois permanents. Ce statut garantit l'indépendance et la neutralité du fonctionnaire. Nous y sommes attachés et vouloir changer les statuts des personnels cache souvent un changement fondamental des missions de l'Etat.

Cela dit : le statut particulier des personnels de la recherche doit tenir compte de la réalité du travail de recherche avec des dérogations au statut général des fonctionnaires, qui dans son essence s'apparente plus à des fonctions d'administration d'Etat, il doit prendre en compte nos particularités. C'est déjà le cas, mais insuffisamment et d'autres dérogations devraient être obtenues.

Si on examine le travail scientifique, on peut identifier 3 fonctions :

- une fonction scientifique
- une fonction technique
- une fonction administrative

Si on poursuit vers l'Enseignement supérieur, on identifie une fonction d'enseignement.

Chacune a ses spécificités propres et ne peuvent être confondues. En particulier, leur évaluation est spécifique puisqu'elles ne remplissent pas les mêmes fonctions. Ces fonctions s'appuient sur des métiers : chercheurs, informaticiens, mécaniciens, chimistes, documentaliste, comptable, secrétaire enfin au travers de ces métiers existent des niveaux de qualification.

Dans un métier, les fonctions peuvent glisser : par exemple, un ingénieur chimiste au cours du temps peut évoluer d'une fonction technique à une fonction scientifique et réciproquement, idem entre chercheur et enseignant-chercheur ou vers une fonction administrative. Cette mobilité fonctionnelle doit pouvoir s'accompagner du changement statutaire correspondant. Cela implique une reconnaissance identique des différents statuts et supprimer toutes les mesures discriminatoires qui indui-

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

sent une hiérarchisation des statuts.

Le collectif de travail, l'organisme ne peuvent fonctionner de manière efficace, que si les qualifications nécessaires à la mise en œuvre des fonctions sont reconnues. Le statut doit donc être accompagné d'un mécanisme de reconnaissance de la qualification efficace et non répressif pour être attractif, c'est une spécificité forte de la recherche. A l'heure actuelle, ce n'est pas le cas pour les ITA et c'est une de nos exigences.

Le statut de fonctionnaire, qui dans son esprit permet une très grande mobilité intercorps ou interorganisme, doit être revivifié actuellement il est obéré par la pénurie des emplois et les contraintes de gestion qu'elles induisent sur la gestion des organismes. De même la mobilité volontaire des ITA et des ITARF à l'intérieur des organismes, interorganismes, entre universités doit être facilitée.

L'importance de l'apport des techniques de pointe dans l'avancée des sciences nécessite de pouvoir accueillir des spécialistes formés dans l'industrie. Plusieurs obstacles s'y opposent. Quelquefois la reconnaissance d'une qualification qui n'est pas sanctionnée par un diplôme. Mais surtout la non-reconnaissance de leur ancienneté du privé qui les place à des échelons très bas dans le corps de leur qualification et l'insuffisance des niveaux de rémunération des corps d'ITA. Des dérogations au statut général doivent prendre en compte ces deux considérations.

Si l'importance de ces apports sont évidents, il ne faut pas oublier l'importance de l'ensemble des corps techniques et administratifs qui, s'ils sont insuffisants, conduisent à des glissements de fonction. Le chercheur qui consacre un temps important à la gestion, les thésards qui exercent des fonctions techniques, etc...

Cette situation qui comporte des gâchis est aussi une situation qui ne permet pas d'accumuler les savoir-faire et constitue une perte d'efficacité pour le collectif.

Un autre aspect est la disparition des qualifications de faible niveau qui conduit souvent l'ensemble des personnels du laboratoire à exercer collectivement ces fonctions quand elles ne sont pas reportées là encore sur les thésards ou qu'elles ne sont pas sous-traitées avec des risques (par ex: les entreprises de nettoyage dans les labos). De même quand le service technique est tellement distant que pour des questions d'efficacité, elles sont souvent effectuées en interne par le bricoleur de service chercheur ou technicien, ...(travaux de plomberie, d'électricité...)

Nous pensons que l'ensemble des niveaux de qualification doivent exister dans les EPST et les emplois ne doivent pas être concentrés que sur des emplois qualifiés ou d'encadrement où cantonner aux personnels de l'université où la pyramide des emplois à contrario est déséquilibrée vers les plus petits niveaux de qualification.

La richesse du collectif de travail est à la fois la complémentarité des fonctions et leur proximité.

Il serait absurde d'isoler le scientifique des métiers techniques qui l'accompagnent, comme il serait absurde d'isoler les fonctions techniques et administratives des scientifiques. Les fonctions techniques n'ont de sens que si elles irriguent ou s'irriguent des problématiques scientifiques. Ni l'une, ni l'autre ne sont au service de.... elles sont coresponsables de l'avancée des sciences. Ceci est à rappeler au moment où la mode est à la constitution de plateaux techniques qui s'apparentent très souvent de la mise en place de service de caractérisation, d'analyse, etc... très souvent coupés des problématiques scientifiques. Cela n'encourage pas les ITA à s'impliquer dans le collectif et le scientifique à s'interroger sur la pertinence du résultat obtenu.

Une réflexion approfondie sur l'organisation de ces plateaux techniques et leur pertinence à long terme doit s'effectuer.

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Politique générale de l'INSERM

Extrait du compte rendu du Conseil Scientifique du 14 au 25/6/2004 par Michèle LONGUET, élue C au CS

Intervention du Directeur Général

Alors que le CS n'a pas encore assimilé les changements de fonctionnement pour 2004 (équipes -> unités mono-thématiques ; toutes les demandes d'unités plurithématiques, donc les re-créations, ne remontent pas obligatoirement au CS, etc.) le DG lui demande déjà de réfléchir aux nouvelles règles pour 2005 (évaluation des équipes par les CSS et des unités par le CS). C'est la gouvernance moderne, les règles sont changées en permanence. C'est très commode pour les dirigeants. Pendant que la piétaille se démène pour s'informer et comprendre les nouvelles règles du jeu, la direction est libre d'avancer !

Le principal point d'intervention du DG porte sur son hostilité au projet de création d'une agence nationale de la recherche. D'après lui c'est une mauvaise idée des Etats Généraux d'Ile de France (en fait une proposition très minoritaire) qui ne ferait qu'ajouter une strate administrative. On sait maintenant que c'est une proposition du Premier Ministre! Sabine Le Gouvello lui a rappelé que Bernard Bigot, représentant du Ministère, s'est fait huer au colloque du CS à Lyon sur cette proposition d'agence. Le DG est également hostile aux fondations. Décidément il n'est pas sur la même longueur d'onde que le gouvernement!

Après avoir cherché à transformer l'Inserm de différentes manières (ie EPIC) Le DG veut maintenant garder le statut d'EPST. Comme le SNTRS le dit depuis longtemps ce type de structure n'est pas figé et convient bien à la recherche biomédicale. La preuve en est que le DG a fait beaucoup de transformations depuis deux ans en respectant (plus ou moins) les statuts.

Pour Christian Bréchot, un organisme doit avoir une double fonction : « soutien sans faille aux unités » et fonctionnement par projets. L'Inserm est déjà une agence de programmes et de moyens à laquelle on pourrait ajouter des caractères d'EPIC (cf le CEA). On notera le décalage entre son discours, son texte de propositions et ses décisions (ex les coupes budgétaires). Recrutements : la CPU s'est déconsidérée en émiettant

la distribution des 1000 postes obtenus au printemps au lieu de les concentrer sur les universités qui font de la recherche. Cependant le DG a décidé de faire des expériences pilotes en donnant des postes à quelques universités. Aux critiques d'Alain Servin sur la préférence locale comme critère de recrutement dans les universités le DG répond par une charte pour les contrats temporaires (à hors sujet ou confusion volontaire entre postes stables et postes précaires ?).

En fait le DG ne répond pas directement aux questions qu'on lui pose. Par exemple, à mon interpellation sur la contradiction entre sa volonté de faire recruter à terme les chercheurs par les universités et le souhait des personnels de conserver les postes statutaires dans les EPST fortement exprimé à Lyon comme dans les Etats généraux, il a répondu : « pas en 2010, mais à partir de 2010 », « progressivement », suivi d'un très long couplet sur les Contrats d'Interface (CI). Avec l'hôpital 100 « positions » en 2004, 50 pour l'Appel d'Offres (AO) et 50 pour les Directeurs d'Unités (DU) et pour les directeurs de CIC, sans évaluation. Les équipes bénéficieront de primes pour les ITA et d'argent de fonctionnement. Avec l'université, 20 CI (AO en 2004) et aussi des AO avec les agences sanitaires, l'industrie (consultance) et avec l'étranger en commençant par les unités à l'étranger. Le DG prévoit des CI en interne à l'Inserm sur projets. Deux HU du CS se prononcent en faveur d'une double appartenance du chercheur.

C. Bréchot prépare un soutien type Avenir pour les chercheurs nouvellement recrutés dès 2005.

Politique régionale et équipes ESPRI : c'est l'apanage du DG. Que les CSS et le CS se cantonnent à l'évaluation scientifique. Encore une fois le DG limite le rôle des instances. Il faut qu'elles s'auto-saisissent des sujets qui les intéressent et expriment un avis que le DG sera bien sûr libre de suivre ou pas.

Le DG ne croit pas à une revalorisation globale de nos salaires. Il ne faut donc pas compter sur lui pour défendre auprès des autorités la nécessaire reconnaissance par la société de la recherche et de ses personnels et par conséquent l'augmentation des salaires, indispensable facteur d'attractivité pour les jeunes et tous les au-

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

tres. De plus en plus de DU sont des PUPH anciens DR. Une dizaine de membres du CS seulement sont intervenus lors de cette longue discussion.

Propositions et recommandations du CS pour la future loi (LOP)

Ce texte est le fruit laborieusement élaboré par le CS après le colloque de Lyon, sans tenir compte du questionnaire trop critiqué, et de longues discussions du CS. Il n'a pas été voté. Les propositions du CS diffèrent sensiblement de celles de C. Bréchot. Le CS est très critique vis à vis de l'inconstance chronique de la politique de recherche en France.

Concernant les recrutements et les promotions il rappelle les deux éléments à préserver absolument : la compétitivité très ouverte pour recruter les meilleurs talents et la mobilité professionnelle. Les instances de l'Inserm dans leur composition actuelle en sont le meilleur garant.

Le CS veut préserver le recrutement jeune sur postes statutaires. Le président JL Martin a longtemps ferrailler sans réussir à convaincre le CS de l'intérêt des « tenuretracts » à l'américaine. La situation générale semble déjà assez précaire sans qu'on l'institutionnalise. Une formule très atténuée a été conservée sous forme d'expérience pilote.

Centres de recherche et politique de site : le CS préconise le regroupement des différents acteurs par site et des expériences pilotes de Centres de recherche d'excellence de niveau européen en nombre limité à partir de structures connues, les IFR.

Le CS est défavorable à la fusion chercheurs / enseignants-chercheurs, pas réaliste dans le contexte actuel. En particulier le recrutement local des universités ne respecte pas l'évaluation nationale et comparative et présente un frein complet à la mobilité. Le CS est fortement divisé sur l'intérêt des contrats d'interface. On comprendra facilement ce qui motive ceux qui en touchent et les PUPH bénéficiaires de doubles salaires.

Le compte rendu complet du CS a été publié dans SNTRS IINFO INSERM n°4 du 9 juillet 2004.

Une politique industrielle et de recherche

Parmi les nombreux conflits sociaux que le gouvernement a du affronter ces derniers mois, celui des chercheurs a tenu le haut de l'affiche. Le gouvernement a du céder sur l'une des revendications phares, mais l'essentiel reste encore à conquérir.

Les Assises nationales pour l'emploi et le développement industriel qui se sont tenues à Villepinte, le 3 juin dernier l'ont montré, la place de la culture scientifique et la question du progrès des connaissances pour le développement humain sont des enjeux fondamentaux. Une loi d'orientation et de programmation (Lop) est à l'ordre du jour après le mouvement des chercheurs. La Cgt en tant qu'organisation syndicale confédérée, porte une responsabilité particulière. Elle doit poser pour que le contenu de la Lop soit au niveau de ces enjeux. Son implantation et sa représentativité dans les organismes de la recherche publique, comme dans les centres de recherche industrielle le met en situation de traiter la convergence entre les

différents secteurs. Cet apport est d'autant plus nécessaire que le gouvernement et le patronat ne cessent d'opposer les uns aux autres. En accusant les organismes publics d'être insuffisamment tournés vers les besoins des entreprises, l'objectif du patronat est de capter à son profit l'essentiel des financements publics de la recherche. Il cherche à les orienter vers des études finalisées, visant une rentabilité à court terme.

Or, les nombreuses interventions des responsables syndicaux, tant des entreprises ou du secteur public que d'entreprises privées, ont mis en évidence les articulations indispensables entre recherche publique

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

et recherche et développement dans le secteur privé. Pour répondre aux besoins sociaux et par le fait même développer l'emploi industriel de création et de production, un effort d'innovation sans précédent doit être entrepris et une lourde responsabilité incombe d'abord au patronat. Dans le même temps, pour que la recherche appliquée dans le privé, comme ailleurs, avance, apparaît nécessaire de pouvoir puiser dans une base des connaissances communes à tous et qui s'élargisse, tant les besoins humains insatisfaits sont grands. C'est là l'objet et le sens de la recherche fondamentale. Ainsi considérer la connaissance comme un bien public nécessite de ne pas imposer aux chercheurs une finalité dans leurs recherches et de se dégager des enjeux de propriété sur les découvertes.

Il y a besoin d'un équilibre entre financement stable assurant un espace de liberté aux chercheurs et aspects incitatifs venant de la société. Ces critères ne sont atteignables que dans le périmètre d'une recherche publique forte et pérenne. C'est pourquoi il y a besoin de financements publics conséquents, pluriannuels pour les besoins de la recherche publique telle que peut le garantir une loi d'orientation et de programmation de la recherche. Pour travailler l'articulation public/privé, recherche appliquée/recherche fondamental l'Ugict propose de co-organiser avec les fédération concernées par les questions industrielles, d'enseignements et de recherche une initiative nationale le 5 octobre 2004. L'objectif sera de mettre en commun, voire de faire l'état des lieux et des revendications, profession par profession. Mais aussi de recenser les nombreuses interventions et initiatives Cqt déjà effectuées, par exemple dans les comités économiques et sociaux régionaux, qui chacune à leur manière trace des pistes de propositions et d'actions. Les rassembler, les mettre en cohérence sera utile pour l'élaboration d'un point de vue Cgt pour la Lop.

Ce travail de convergence passe également par l'amélioration des contenus revendicatifs que nous portons sur la reconnaissance de la qualification. Leur statut dans les organismes publics et à l'université doit permettre une sécurité professionnelle et une mobilité choisie par les chercheurs. Leur qualification doit être reconnue dans les conventions collectives par un niveau d'accueil du doctorat, voire plus et une classification adéquate pour un déroulement de carrière motivant et attrayant. Il en va de leur engagement professionnel.

La question de l'organisation de la recherche publique, de la p lace de l'université, des grandes écoles, de leur rapport avec les entreprises est également posée. C'est un domaine d'intervention que le patronat a fortement investi dans la dernière période en systématisant sa présence dans tous les lieux d'influences pour faire avancer ses conceptions au détriment de l'intérêt général et de la réponse aux besoins des populations.

Le très fort soutien de l'opinion à la lutte des chercheurs indique qu'ils étaient en phase avec les attentes sociales, et ce, malgré les craintes et les réticences circulant au sein de la société quant aux progrès scientifiques et techniques. L'attente reste forte que la recherche contribue au progrès de civilisation, dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles.

Au plan européen, c'est une politique commune qui est nécessaire. Elle doit se faire dans la transparence, avec une évaluation par les scientifiques, diminuant la main-mise actuelle des grandes entreprises. L'initiative proposée par l'Ugict et la Confédération, en amont de la loi de programmation, est une première étape pour une réponse syndicale aux enjeux de société posés par les chercheurs.

Paru dans le Bulletin de l'UGICT-CGT CADRES INFO n°583 du 12 juillet 2004.

Les Assises Cgt de la recherche auront lieu le MARDI 5 OCTOBRE 9h - 16h30





Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Dernière minute

Les Assises Cgt de la recherche auront lieu le MARDI 5 OCTOBRE 9h - 16h30

Salle du CCN - Bourse Nationale du Travail à Montreuil

La volonté de peser sur le cours des choses en matière de Recherche et de Politique Industrielle nous amène à proposer des Assises Cgt de la Recherche le 5 octobre prochain à Montreuil. Cette rencontre s'adresse aux syndiqués ainsi qu'à ceux de leurs collègues qui seraient intéressés. L'objectif est de dégager les axes d'une contribution forte Cgt dans le débat public sur la Recherche et por le développement industriel en confrontant ce qui se joue à la fois dans le public et dans le privé. Quelques enjeux sont présentés dans l'article inséré ci-dessus, extrait de Cadres-Infos n° 583 du 12 juillet 2004.

Déroulement proposé :

Matinée:

Etat des lieux de la Recherche dans le privé et dans le public : ce qui décline, ce qui se crée, quelles évolutions :

1ère partie : dans le groupes (interface recherche/industrie)

2ème partie : dans les régions, en Europe
(quelle structuration, mise en concurrence des territoires ?)

Après-midi:

Les propositions Cgt articulées autour de quelques questions clés :

Quelle contribution la recherche publique peut-elle avoir pour le développement industriel ?

Comment avoir une politique de développement sans assujétir la recherche publique ? Statut des salariés de la Recherche.

Ciblage pour la participation :

Les syndiqués des centres de recherche publique et privée (via les fédérations et les unions départementales), Les mandatés sur les questions de recherche dans les CESR, Universités ou autres organismes...

Organisations extérieures invitées :

SNCS – SNESUP – UNEF – Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) – Sauvons La Recherche (SLR).



BRS numéro 399

DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement

Compte rendu de la rencontre du 8 avril 2004 sur la situation de la Recherche à l'Equipement

Ont participé à cette rencontre des camarades de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC), de la Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques du ministère (DRAST), de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), de la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR), de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC/ PUCA) ainsi que pour la Fédération Bernard Salandre -Secrétaire Général, pour l'Union des Syndicats des Services d'Etudes et de Recherche de l'Equipement (USSERE-CGT) Nicolas Baille - Secrétaire Général adjoint, pour le Syndicat National des Personnels Techniques Administratifs et de Service (SNPTAS-CGT) Sylvain De Biasi - Secrétaire Général, pour l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (OFICT-CGT) Bruno Hummel - Secrétaire Général adjoint et pour le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT) Jean Kister - Secrétaire Général adjoint.

Bernard Salandre rappelle que le mouvement des chercheurs qui s'est créé ces derniers mois a mis en évidence l'état dramatique de la recherche en France et singulièrement de la recherche publique ainsi que les conséquences catastrophiques du désengagement de l'Etat et de la précarisation de la situation des chercheurs.

Dans ce contexte, il est apparu utile pour la direction fédérale de prendre l'initiative d'une rencontre associant des camarades des différents services et établissements concernés par une activité recherche dans le champs de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Environnement. Audelà d'un échange sur la situation des différents établissements, il apparaissait indispensable de mieux appréhender les enjeux communs à notre secteur professionnel et leurs personnels et favoriser une expression propre de la CGT sur les enjeux de la recherche à l'Equipement.

Jean Kister rappelle que depuis de nombreuses an-

nées, le SNTRS-CGT a mis au cœur de son action la place de la recherche publique dans la nation, son efficacité, l'exigence des moyens nécessaires à son développement et défendu l'emploi scientifique stable. Dans cette optique, le SNTRS-CGT a ainsi largement contribué au mouvement de mécontentement massif des personnels de la recherche publique. Le succès de la pétition lancée par le collectif « Sauvons La Recherche », l'ampleur des manifestations organisées conjointement par les organisations syndicales et le collectif « Sauvons La Recherche » et le nombre des directeurs de laboratoires démissionnaires confirment que la dégradation des conditions de travail, notamment pour les doctorants, et les insuffisances de financement des laboratoires, ont atteint la limite du supportable.

Après plusieurs mois de lutte exemplaire des personnels, des étudiants, des doctorants, du collectif « Sauvons la Recherche », des syndicats de la recherche publique dans leur ensemble et avec le soutien de toute la population, nous avons obtenu satisfaction à l'essentiel de nos revendications immédiates :

- dans les EPST, création de 550 postes de titulaires pour 2004 (350 ITA et 200 chercheurs),
- pour l'enseignement supérieur, création de 1000 emplois,
- ouverture de discussion sur la programmation de l'emploi scientifique,
- suspension des postes contractuels (CDD) dans l'attente de négociations avec les organisations syndicales.

Le SNTRS-CGT s'inscrit dans le débat ouvert des Etats généraux avec sa spécificité d'organisation syndicale confédérée : la CGT associe des syndicats de toutes les branches professionnelles, aussi la CGT de l'Equipement compte s'exprimer sur le sujet et lors des Etats généraux sur la recherche.

Nicolas Baille précise que les personnels des établissements de recherche de l'Equipement ont signé en nombre la pétition du collectif « Sauvons La Recherche » et que dans certains établissements comme par exemple à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) ou à

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), les directeurs des laboratoires (qui sont parfois communs avec d'autres établissements comme le LCPC, INRIA, ENGREF, EDF ou le CNRS) ont demandé à être déchargés de leurs responsabilités administratives.

Il précise qu'il y a un véritable flou sur la politique de la recherche à l'Equipement y compris dans son évaluation

Il s'inquiète enfin de l'absence totale de proposition de la part de la DRAST sur les objectifs concernant le recherche dans le réseau scientifique et technique dans le cadre de la décentralisation.

Sylvain De Biasi rappelle que lors de la création de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) au ministère de l'Equipement, il y a eu une forte bataille pour faire reconnaître la fonction « Recherche ». Il se pose également des questions sur les différentes approches de la recherche au regard de la LOLF (Loi Organique sur les Lois de Finance).

Après les différentes introductions rappelées ci-dessus, des échanges très nourris ont eu lieu entre les divers participants, chacun apportant la spécificité de son secteur. De nombreux points communs se sont dégagés qui sont rappelés ci-dessous :

- un manque de la part du ministère et plus particulièrement de la DRAST d'un projet concernant une politique de la recherche à l'Equipement et plus précisément pour son réseau scientifique et technique mais aussi un manque d'un véritable pilotage de ce réseau,
- une précarité d'un certain nombre d'emplois scientifiques comme par exemple les doctorants et les contractuels nx3 ans, avec la crainte d'une augmentation de la précarisation des emplois scientifiques type CDD au détriment d'emplois statutaires,
- un manque de moyen financier mais aussi humain (techniciens et administratifs) pour mener à bien les recherches,
- pour le réseau des CETE Laboratoires, une nécessité de revoir le système de financement afin qu'ils puissent réellement faire de la recherche et non de « l'alimentaire » pour vivre,
- au sein des comités filières, la couverture de l'ensemble des spécialités,
- le besoin de créer les conditions pour une véritable mobilité des chercheurs au sein ou en dehors du ministère.
 - un manque par la DRAST d'un lien entre l'évolu-

tion de la recherche et l'évolution du service public de l'Equipement,

- la nécessité d'améliorer le statut et la gestion du corps des Chercheurs de l'Equipement,
- ouverture sur l'étranger : développer les collaborations sur le mode de l'échange, faciliter l'accueil d'étrangers, entretenir un réseau francophone de recherches
- vigilance sur l'émergence d'agences de moyens et de fondations, qui risquent d'éloigner la recherche des besoins du ministère, pour se focaliser sur les besoins des entreprises, et se recentrer sur les domaines à fortes retombées financières.

Cette rencontre a mis en évidence des problèmes qui doivent être portés à la connaissance du ministère. Cela doit être aussi l'occasion d'une consultation de l'ensemble des personnels de l'Equipement faisant ou étant dans une activité liée à la recherche.

C'est pourquoi, il a été décidé plusieurs actions concrètes qui sont :

1/ la constitution d'un livre blanc sur la Recherche à l'Equipement afin que l'ensemble des personnels puissent s'exprimer sur le sujet. Cela alimentera aussi les réflexions de la CGT- Equipement dans la perspective des Etats généraux sur la recherche ;

2/ la demande d'un Comité Technique Paritaire Ministériel sur la situation de la Recherche à l'Equipement (les éléments recueillis dans le livre blanc seront également utilisés);

3/ une demande d'audience au cabinet du ministre pour s'exprimer sur les points qui se seront exprimés via le livre blanc ;

4/ constitution d'un fichier e-mail afin de créer un réseau d'échange entre l'ensemble des services ou établissements concernés par une activité recherche dans le champs de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Enfin, sous l'impulsion de la CGT, il est d'ores et déjà constitué au niveau du ministère un groupe de travail « Chercheurs » qui doit se réunir très prochainement afin de réfléchir à une amélioration du régime indemnitaire et des règles de gestion de ce corps.

Consultation

sur la situation de la Recherche au ministère de l'Equipement et de l'Environnement

DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Perspectives:

Suite à la rencontre du 8 avril, il a été décidé de faire une consultation, <u>via un forum</u> accessible sur le site internet de la Fédération CGT de l'Equipement à l'adresse suivante : www.snopa.com/federation/situation_recherche.htlm, la plus large possible auprès de l'ensemble des agents du ministère. Le résultat de cette consultation permettra d'élaborer un livre blanc sur la situation de la Recherche au ministère de l'Equipement. Livre blanc qui alimentera les débats lors des Etats généraux sur la recherche.

Architecture du Forum:

La Fédération CGT de l'Equipement et de l'Environnement engage une large consultation afin d'alimenter ses réflexions sur la situation de la recherche au sein de nos Services en vue d'une interpellation vers le ministère et comme contribution aux Etats généraux sur la recherche.

Nous avons retenu quatre thèmes qui nous paraissent importants et sur lesquels nous souhaiterions recueillir votre avis ou témoignage :

- 1/ Situation des personnels (précarité ; mobilité ; statut des chercheurs,...) :
 - 2/ Quelle conception de la recherche en lien avec le service public de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement, du Logement, de l'Urbanisme et de l'Environnement ? (la recherche en soutien des politiques publiques ; le pilotage ; lien entre recherche enseignement transmission des savoirs,...):
 - 3/ L'ouverture sur l'étranger (développer les collaborations sur le mode de l'échange, faciliter l'accueil d'étrangers, entretenir un réseau francophone de recherches,...):
 - 4/ Etat des lieux de la recherche publique à l'Equipement (les besoins de renouvellement des connaissances et compétences, seuil critique des effectifs,...). Moyens et financements (place du financement public, propriété des résultats de la recherche, dérive en agences de moyens,...):
 - 5/ Y a t'il selon vous d'autres enjeux et si oui lesquels :

CGT EDF Recherche et Développement : MOBILISATION GENERALE POUR LES ETATS GENERAUX

Quelle recherche publique pour quel développement, tel était l'objet du débat. Objectif: transformer l'essai de la victoire de "Sauvons la recherche". Avec un calendrier serré, celui des états généraux de la recherche qui doit aboutir, dans les semaines à venir, à une nouvelle loi de programmation.

Les syndicats Cgt d'EDF Recherche et Développement du site de Clamart avaient organisé le 25 mai une rencontre entre salariés et syndicats des entreprises privées, organismes publics de recherche et universités du grand Sud de la région parisienne pour débattre de la poursuite du mouvement engagé par les chercheurs au cours de l'hiver 2004. Des syndicalistes d'EDF, d'Aventis, du CNRS, ou encore de France Télécom ont échangé sur les moyens de poursuivre la mobilisation. "Le moment est rare a expliqué Thierry Bodin du Comité d'initiative et de proposition (1), il nous faut peser sur un certain nombre de choix." Dans la foulée, la réflexion collective va se

construire sur la base d'un bilan.

"A EDF, la recherche et le développement, il y a peu au service de la collectivité, sont désormais exclusivement au service du développement financier de l'entre-prise, explique Richard Bénéjean, membre du Comité d'entreprise européen du groupe. L'objectif des labos n'est pas de répondre aux besoins de développement du pays, mais d'être le plus rentables». Et pour l'entre-prise elle-même, la recherche est entièrement conditionnée par une logique de course au profit et de rentabilité immédiate. S'il y a dix ans, la moitié du budget recherche était investie dans des programmes à long terme, les deux-tiers de ce budget sont aujourd-



DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

'hui alloués à des programmes de courte durée. «Un virage radical qui se traduit par des fermetures de labos, un formatage des ingénieurs et une course au brevet qui finance plus «l'innovation» que la recherche et le développement» confirme Jean-Michel Gaveau. administrateur Cgt chez France Télécom. En dix ans, la division recherche et développement a perdu près de 1000 postes. » Dans le privé, même constat. « Dans l'industrie pharmaceutique, un secteur pourtant à haute rentabilité financière, on assiste à des fusions, des rachats violents qui cassent les potentialités et qui aboutissent à la fermeture par Aventis du centre de Romainville, le centre de recherche historique et centenaire de Roussel-Uclaf » témoigne Annick Verdu. « Ce centre, à la pointe de l'antibiothérapie et de l'endocrinologie, ferme alors qu'une grande partie de la population mondiale n'a pas accès au soin et que 17 millions de personnes meurent chaque année de maladies infectieuses » poursuit-elle. Et de rappeler que les entreprises ne sont plus dirigées par des hommes possédant une culture scientifique, mais par des gestionnaires au service des actionnaires.

Cette course au profit passe par des modifications de structure des entreprises. Là où pourraient se développer des logiques de partenariat et de coopération, on assiste à des démantèlements motivés par la logique concurrentielle. Que ce soit dans la filière parapétrolière qui avait développé une politique de soutien à la recherche permettant de développer le secteur comme le souligne Irène Huard de la Compagnie générale de géophysique, ou dans les entreprises publiques. «La concurrence engendre un gâchis extraordinaire et un climat de travail incompatible avec la recherche». explique un ingénieur d'EDF. Et qui dit démantèlement, dit perte d'efficacité, perte des équipes de travail et perte de l'emploi.. "La priorité est à l'essaimage, commente ainsi un chercheur de l'Onera. Les entreprises privées qui avaient une politique de recherche forte ont transformé le pôle recherche en petites unités très réactives et font appel à la soustraitance, aux prestataires ou aux contrats de mission." Des traitements qui constituent une véritable remise en cause du statut de chercheur, un statut ancré sur un temps long d'une recherche qui n'était pas sommée de "trouver". "En ce sens, la revendication de 550 postes de statutaires à la place de CDD que portait le collectif "Sauvons la recherche", portait largement au-delà de l'emploi", rappelle Jean Kiester. Face à ce bilan qui demeure d'actualité, comment faire pièce aux projets du Medef? Comment dessiner les grandes lignes d'une autre politique de la recherche ? «La recherche doitelle se focaliser sur la création de richesse ou répondre aux besoins en étant source de services ? », s'interroge Thierry Bodin, membre du Comité d'initiative et de proposition pour la recherche. Pour les participants, il faut opposer aux prétentions de "l'entreprise" une maîtrise publique de la recherche. "La connaissance appartient à tout le monde, explique ainsi Annick Jacq du CNRS et tout le monde doit pouvoir se l'approprier. Or, pour le Medef, seule une recherche validée par le marché a un sens. Ce primat de la concurrence rend de fait les coopérations entre la recherche publique et la recherche privée de plus en plus difficile».

«D'ailleurs, rappelle Thierry Bodin, la France a eu une longue tradition de recherche industrielle publique, que ce soit dans les télécommunications ou dans la fabrication de moteurs. L'abandon de la logique de coopération et la pression du Medef pour détourner les financements de recherche publique aux seules fins de l'industrie sont contestées, y compris par des membres du gouvernement et des représentants patronaux»

Cette maîtrise publique nécessite d'abord de repenser les contenus de recherche.

Et de penser large. Un chercheur dans les télécommunications explique ainsi que les débouchés technologiques de son domaine vont se développer dans les champs de l'éducation et de la santé. Des débouchés qui selon lui doivent s'inscrire dans le cadre des missions de service public "Les axes privilégiés de la recherche sont désormais définis dans un cadre européen, très ciblé et sont concentrés au sein de pôle d'excellence, explique Irène Huard, ingénieur à la CGG. Or un domaine d'excellence n'est rien moins qu'un domaine que l'on a décidé de financer. Il faut donc s'interroger sur la manière dont sont définis les créneaux de recherche en dehors de tout débat social." Les objectifs de la recherche une fois déterminés, reste la question des financements. Un ingénieur de France Télécom rappelle l'évolution du financement de la recherche du groupe. "Les recherches sur la sécurisation des transactions financières ont été financées par le conseil régional de Normandie alors que pendant un siècle, la recherche sur la téléphonie s'est autofinancée." Pour Irène Huard, le financement doit passer par une "mutualisation de la recherche et du déve-

DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

loppement au moyen de l'impôt pour garantir le développement du progrès."

D'autres intervenants mettent en avant les collaborations entre entreprises ou avec des organismes publics. «Il n'y a plus de partenariat avec GDF, constate un ingénieur d'EDF. Nous devrions nous allier avec France Télécom sur des recherches communes, dans un

souci d'efficacité économique mais la concurrence entre nos deux entreprises l'interdit.» Face à cette logique de concurrence, comment faire vivre, aux yeux du grand public, les besoins de coopération entre scientifiques, entre secteur de recherche et de production?

"C'est au mouvement syndical de se saisir d'enjeux majeurs qui ont une finalité incontestable comme les questions de l'eau, de pollution, de santé publique, explique André Jaeglé de la FMTS. L'initiative ne doit pas rester la seule prérogative des entreprises ou des pouvoirs publics. Le Président de la République lance un vaste plan contre le cancer. Pourquoi les syndicats ne seraient-ils pas, eux aussi, force de proposition pour ouvrir de grands chantiers et répondre aux besoins qu'ils sont les mieux à même de définir dans leurs champs d'intervention 2.»

Les états généraux qui se profilent sont donc l'occasion pour les chercheurs d'exprimer leurs besoins et leurs idées. A cet égard, le débat a montré un fort besoin de convergences professionnelles. Pour mieux se connaître, mieux s'apprécier. Faire en sorte que chacun sorte de sa

fameuse tour d'ivoire. Anecdote rapportée par un chercheur: "un employé m'a dit: "si ta grève ne gène personne, c'est que ton boulot ne sert à rien." Il a fallu s'expliquer..." Le mouvement a cassé ces isolements. Mais il reste encore beaucoup à faire, «C'est le rôle de la confédération de faire converger les intérêts des salariés, estime Jean Kiester du SNTRS, de dépasser le cadre professionnel pour coller au plus près d'une conception transversale des nouveaux besoins." Pour Thierry Bodin, membre du Comité d'initiative et de proposition pour la recherche scientifique, «les revendications des chercheurs concernent l'ensemble du monde du travail et c'est à ce titre qu'elles doivent être portées par la Confédération au plus haut niveau. Nous avons besoin de son engagement pour affirmer les points essentiels du maintien de la recherche fondamentale non finalisée, de l'accès à la connaissance, de la nécessité d'établir un bilan des grands programmes de recherche, de ses finalités sur l'emploi et tirer les conséquences notamment sur la santé. Christian Pilichowski, présent au titre de l'Ugict et animateur du collectif confédéral "Recherche" devait confirmer le besoin d'un nouveau style de travail, et souligner à quel point ce processus relève d'une responsabilité collective. A suivre, donc, et à suivre y compris après les états généraux.

(1) Cip: Comité regroupant des personnalités du monde de la recherche lancé par lecollectif "Sauvons la recherche" et chargé de préparer les états généraux.

DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Recherche ... d'actions ... énergiques !

Le dernier conseil national de l'UFICT a consacré une bonne part de ses travaux à la recherche énergétique, tout à la fois pour débattre d'une situation très préoccupante, et des propositions d'actions faites par le « groupe recherche de la FNME ».

« La Direction des Etudes et Recherches d'EDF doit désormais faire la recherche de l'entreprise et non plus celle de la Nation!»

La sentence est d'un ancien directeur de la R&D EDF qui avait trouvé avec ce slogan (et la politique qui en a découlé) de quoi répondre aux injonctions financières émises par la tête du groupe.

Rapportée par nos soins et à différentes reprises à quelques élus de la Nation, en guise d'illustration des dégâts causées par la déréglementation du secteur de l'énergie, ceux ci dans leur grande majorité laissaient apparaître un embarras révélateur (en apparence), d'une bien faible réflexion concernant autant, les finalités de la recherche énergétique que les moyens nécessaires pour y répondre.

A dire vrai cet embarras ne concerne pas seulement les questions de la recherche, il s'étend malheureusement parfois à tous les champs d'activité des industries de l'énergie ; pour preuve la réponse fuyante autant que pitoyable d'un ministre du gouvernement actuel (porte parole, excusez du peu) qui, a une question sur l'intérêt d'une fusion EDF et GDF posée par une délégation cégétiste osa déclarer : « je n'ai pas tous les éléments de ce dossier, et n'ai pas suffisamment travaillé la question pour me prononcer ».

A l'heure ou le débat sur l'énergie prend une telle importance dans le pays et dans les assemblées d'élus on reste sans voix devant une telle sortie.

Chacun en convient désormais, les questions qui sont posées au monde de l'énergie sont au cœur des problématiques du développement planétaire.

- --- Croissance des besoins énergétiques en proportion de la croissance des PIB
- --- « Finitude » des énergies fossiles et notamment du gaz et du pétrole
- --- Environnement planétaire et local durablement perturbé
- --- Recherche du plein emploi et contribution aux politiques de formation mise en œuvre pour y parvenir

La résolution des multiples questions en suspens, impose de reconsidérer en urgence le rôle que doit jouer la recherche énergétique, le rôle que doivent et aspirent à jouer les personnels de la recherche.

Besoins énergétiques et environnementaux : l'efficacité énergétique

Incontestablement, le nucléaire civil sera un passage obligé permettant de concilier croissance des besoins d'énergie et lutte contre les dérèglements climatiques. Une voie qui passe par le renforcement de l'acceptabilité du nucléaire autant pour ce qui concerne les aspects sûreté et sécurité qu'en ce qui concerne la gestion des déchets. Une voie qui ne pourra pas être unique.

La conception, la réalisation et l'exploitation propre du charbon comme le recours accru aux énergies renouvelables constitueront d'autres voies de progrès, permettant simultanément, d'élargir « le bouquet énergétique » des moyens de production d'électricité, d'utiliser plus rationnellement les énergies fossiles importées, de proposer aux pays en voie de développement des solutions viables techniquement et économiquement.

Mais une politique qui ne se fixerai comme objectif que de répondre à cette croissance des besoins irait à coup sur dans le mur, si elle négligeait d'imposer, dans le même temps, des critères d'efficacité tout au long de la chaîne énergétique (de la production à l'utilisation finale de l'énergie).

Beaucoup aujourd'hui formulent des hypothèses sur la possibilité d'une croissance « zéro » des besoins énergétiques en spéculant sur l'exploitation des gisements d'économie d'énergie.

D'autres, sans doute plus raisonnables (ou moins intégristes) évoquent le besoin d'un effort conséquent en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, afin de limiter autant que faire se peut un surcroît de dépenses d'énergies primaires.



DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

Recherche en danger

Fait marquant de la période, les deux grands établissements que sont EDF et GDF, ont l'un et l'autre (par la magie du BenchMark sans doute), décidé d'abandonner les recherches sur les usages performants au prétexte que la mise au point d'innovations en ce domaine aurait pu favoriser la concurrence ; voilà l'un des résultats tangibles illustrant une politique qui ne se propose d'être efficace que pour l'entreprise et non plus pour la Nation.

La recherche sur « l'aval kWh » est elle la seule à subir les coups d'une telle politique ubuesque ?

Non pas, Gaz de France ferme ses laboratoires d'essais cryogéniques, de certification, de combustion, d'environnement ..., EDF ferraille ses grands laboratoire d'essais et de qualification de composants de réseau, décide qu'elle ne qualifiera plus elle même les composants de robinetterie nucléaire nécessaire à la sûreté ... quant au CEA, il limite le champ d'investigation des « nucléaires possibles » en n'investissant plus que la voie des réacteur rapides à caloporteur gaz, en même temps qu'il stoppe les recherches sur les procédés d'enrichissement autres que l'ultracentrifugation.

Ces quelques exemples parmi bien d'autres témoignent d'une recherche malade des politiques qui ne visent que les rentabilités financières de court terme la où l'investissement de long terme devrait être la règle. Les courbes données ci contre illustrent ce désengagement scientifique et technique à l'œuvre dans nos industries de l'énergie, un désengagement plus fort encore que ne le laissent supposer les réductions d'emplois et de budgets, puisque depuis quelques années des équipes entières ont du mettre à disposition leurs capacités d'innovation au profit : de forces de vente, au profit d'optimisation financière d'actifs .. etc

« Des missions, des missions! »

Au delà des mots, des slogans chocs, des pubs branchées façon développement durable, les patrons de l'énergie démantèlent, abandonnent, taillent dans les effectifs, les budgets, les compétences, bradent peu à peu un potentiel scientifique et technique national qui nous fera défaut demain.

Aux stratégies industrielles qu'ils avaient la responsabilité de concevoir, ils opposent des stratégies financières de boutiquier qui liquident tout ce qui ne fait pas de la marge instantanée ; la recherche en pâti gravement, comme bien d'autres activités nécessaires au devenir de nos industries!

Notre compétitivité énergétique, industrielle ne doit rien à ces stratégies qui prônent la réduction des coûts comme seul facteur de notre compétitivité; cette compétitivité, nos réussites, nationales, internationales nous les devons plus à l'aptitude qui fut la nôtre à « inventer l'avenir » qu'à celle de discerner entre deux clients, celui qui nous fera faire le plus de marge; notre histoire industrielle, technique et économique en atteste ... pourtant ceux qui prétendent la partager n'y ont rien entendu.

La recherche et ses chercheurs attendent d'autres missions que celles d'optimiser les achats sur étagère comme le feront tous les autres producteurs, distributeurs et transporteurs d'énergie de demain ...

La recherche et ses chercheurs attendent d'autres missions que celles d'optimiser les actifs financiers ou de « profitabiliser » les activités de trading comme le font ou s'apprêtent à le faire les « prédateurs énergétiques »...

La recherche et ses personnel entendent être (la aussi) auteurs et acteurs des nouvelles stratégies énergétiques dont la planète et ses populations ont un impérieux besoin.

Action!

Tout cela les ingénieurs, cadres et techniciens de la recherche l'on fait savoir au niveau de leurs unités de leurs entreprises; peine perdue.

Naturellement, et comme cela se fit dans la recherche publique, la « mutualisation » de leurs expressions, de leur revendications prend forme. Tout aussi naturellement les chercheurs de tous horizons, de la recherche publique comme de la recherche privée se rencontrent et proposent d'agir ensemble.

Les multiples articles parus dans option sur ces sujets, la tenue d'un débat en conseil national sur ces questions, témoignent non seulement de l'intérêt que ces questions suscitent, mais aussi des mobilisations qu'elles génèrent dans les milieux de la recherche et au delà chez les autres salariés ou la population.

Fort de ce constat et sur proposition du groupe recherche de la FNME, le conseil national de l'UFICT a donc retenu les propositions suivantes :

 élargissement des membres du groupe recherche à l'ensemble des sites recherche



DEBAT RECHERCHE

Dans le cadre des Etats généraux, contributions au débat dans le SNTRS et dans la confédération CGT

EDF/GDF/CEA/MINES

- participations aux états généraux sur la recherche en coopération avec l'UGICT multiplications des initiatives locales sur le thème organisation d'une manifestation sur la recherche énergétique dans le cadre de la fête de la science, en septembre 2004.



Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Information « Science et éthique »

Par Gwen TERRENOIRE

Il s'est passé la dernière semaine d'avril 2004 à l'Unesco un événement qui concerne le monde de la recherche, même si jusqu'ici le monde de la recherche ne semble pas s'y intéresser beaucoup.

Il s'agit d'une session extraordinaire du Comité international de bioéthique de l'UNESCO, chargé d'élaborer un instrument universel sur la bioéthique. Le document prendrait la forme d'une déclaration, comparable dans sa forme à d'autres déclarations produites par l'Unesco dans le même domaine, notamment la Déclaration universelle sur le génôme humain et les droits de l'homme (1997), et plus la Déclaration internationale sur les récemment données génétiques humaines (2003). Dans la terminologie de l'Unesco, cette Déclaration vise à établir des repères éthiques universels pour la biomédecine, destinés à inspirer les Etats qui eux sont chargés d'élaborer les réglementations nationales régissant les pratiques biomédicales.

Le document envisagé serait beaucoup plus ambitieux que toutes les déclarations précédentes parce qu'il traiterait l'ensemble des questions éthiques soulevées par la recherche scientifique concernant non seulement la recherche sur l'homme mais aussi la recherche animale et celles touchant l'environnement, la biodiversité... Il y a un an un document préparatoire avait cité les domaines suivants susceptibles d'être abordés dans cette Déclaration : soins de santé ; reproduction humaine et début de la vie ; amélioration génétique, thérapie génique et modification génétique ; données génétiques humaines ; fin de la vie ; recherches concernant des sujets humains ; droits de propriété intellectuelle ; transplantation d'organes et de tissus humains ; utilisation de cellules souches embryonnaires pour la recherche thérapeutique ; génétique du comportement ; OGMs.

D'autres textes officiels décrivent l'esprit dans lequel cet

« instrument universel » doit être élaboré : Il tiendrait compte des principes suivants : il ne serait pas contraignant (ce que les Anglosaxons appellent « soft law »), et serait conforme avec le droit international des droits de l'homme et prenant en compte la diversité culturelle. Le Directeur général de l'UNESCO a dit les mêmes choses avec d'autres termes : « dans le respect de la dignité humaine, des droits et des libertés de la personne et dans l'esprit du pluralisme culturel de la bioéthique ».

La session extraordinaire d'avril avait pour objectif d'entendre les organisations intéressés (intergouvernementaux, comités nationaux d'éthique, ONGs, et finalement toute personne souhaitant faire connaître son point de vue sur la portée et la structure du projet qui avait été soumis à une consultation au début de l'année 2004. Le fait de lancer une consultation avant de rédiger une première version est suffisamment rare dans l'histoire de l'UNESCO pour être apprécié. Cela rend d'autant plus regrettable le faible intérêt manifesté par des organisations de scientifiques, car une seule ONG représentative, le Conseil international des unions scientifiques (CIUS/ICSU) a préparé une contribution écrite et l'a présentée durant la session. CIUS a insisté sur la nécéssité de travailler avec les chercheurs et non pour eux. ICSU souhaite également que la déclaration se contenter d'élaborer des principes généraux et éviter de rédiger des directives et codes de conduite qui sont du ressort des scientifiques eux-mêmes.

Cette consultation n'est que la première étape d'une procédure qui d'après le calendrier annoncé, mènerait à l'adoption de la Déclaration par la Conférence générale de l'UNESCO à l'automne 2005. Les nombreuses questions difficiles à résoudre touchant le fond et la forme du texte, et la diversité des positions entendues suggèrent qu'il sera quasiment impossible de respecter ce planning. Une première rédaction est attendue en juin prochain.

Le SNTRS-CGT, par son adhésion à la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques, a la possibilité d'intervenir dans la procédure lancée à cette occasion. Il me semble qu'il y a intérêt.

Pour ceux que ce projet intéresse, le site suivant peut être consulté : www.unesco.org/bioethics

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Motion OGM

Section Rhône du SNTRS-CGT

La section Rhône du SNTRS-CGT (CNRS) se désolidarise du communiqué laconique et unilatéral du bureau national condamnant l'arrachage des OGM. Notre section ne soutient pas une position qui conduirait à accepter aujourd'hui la plantation d'OGM en plein champ à titre expérimental ou non. Au contraire, nous demandons que le SNTRS-CGT agisse pour un moratoire international interdisant les cultures d'OGM en milieu non confiné.

Nous demandons d'urgence la tenue d'un débat citoyen, rassemblant population et toutes les parties concernées, sur l'opportunité de mener dans nos laboratoires des expérimentations conduisant à disséminer des OGM.

Nous en appelons à la responsabilité des scientifiques, qui travaillent sur ces problématiques, pour garantir l'application d'un strict principe de précaution

Nous soulignons par ailleurs que le contexte actuel de restrictions budgétaires, incitant au recours aux contrats industriels pour survivre, met en péril la nécessaire indépendance de nos laboratoires de recherche publique, notamment par rapport aux firmes agro-alimentaires.

Lyon, le 19/01/2004

A propos d'un article de G.Debrégeas et d'A.Trautman!

Par Gilles MERCIER

La contribution signée par deux dirigeants de SLR, G.Debrégeas et A.Trautman, (*La recherche ne peut pas être à moitié prioritaire*) dans le journal Le Monde du 25 juin interroge. A aucun moment, les auteurs ne se déterminent à l'égard de la politique du gouvernement,

comme de celle des organismes. La revendication des postes pour 2004 ayant été satisfaite, il ne resterait que le problème des moyens financiers et de l'architecture du système de recherche. Le statut des personnels, les niveaux et l'age du recrutement ne sont nullement traités. S'il est vrai qu'un article oblige à des choix, il eut été préférable de connaître l'opinon des auteurs sur ces questions. Par contre, les auteurs avancent l'idée de la création « de pôles auxquels seront accordés une grande autonomie afin d'expérimenter du nouveaux mode d'organisation et de gestion ». Gestion de quoi et par qui ? S'agit il d'expérimenter un opérateur unique et/ ou de recruter et de gérer localement du personnel ? Une clarification s'impose, car « du nerf !» et le Dg de l'Inserm ont des idées précises sur la question. Pourquoi ne parler que d'équipes concernant l'attribution des moyens ? L'équipe serait elle le seule type de formation de recherche envisageable? Pourquoi plaider pour une réduction du nombre d'EPST ? Les Etats généraux auraient il déjà tranché ces questions?

Pour les auteurs, le point central est celui de la gestion des crédits incitatifs. Bien que demandant que « la liberté d'initiative doit être rendue aux chercheurs », ils ne demandent pas l'accroissement des financements récurrents. Le financement de la recherche devrait il être majoritairement incitatif ? Devrait il y avoir d'un coté de grands programmes financés sur contrats impliquant l'Etat et les organismes et de l'autre une recherche libre aussi financée sur contrats de 4 à 5 années dont les projets partiraient d'en bas et qui seraient évalués par une ou des agences composées de scientifiques ? Je pense que l'essentiel n'est pas de déterminer comment seront gérés les fonds du FRT, du FNS et des fondations caritatives.

G Debrégeas et A Trautman font aussi des propositions pour la recherche privée. Ils n'hésitent pas à déterminer les secteurs à priviligier et propose de créér une structure supplémentaire chargée d'orienter la recherche privée. Il y a un coté naïf de croire que le patronat va se laisser imposer ses orientations stratégiques par un conseil scientifique.

L'exceptionnel mouvement de lutte des personnels de recherche offre la possibilité à certains scientifiques d'obliger le pouvoir politique à les considérer comme des intermédiaires incountournables. Le but de ces scientifiques n'est pas nécessairement de remettre en cause les choix fondamentaux du pouvoir politique, mais de l'obliger à trouver un compromis qui sans remettre en cause sa stratégie permette aux cadres d'exercer un pouvoir sur les choix scientifiques et la gestion des personnels. L'activité revendicative ne peut que perturber cette re-

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

cherche du compromis. D'où la nécessité de maintenir l'activité revendicative pour peser sur les Etats généraux.

N'est ce pas là le paradoxe du mouvement Sauvons la Recherche ? Le désintérêt de plus en plus évident des dirigeants de SLR pour les problèmes d'emplois, d'âge de recrutement, leur engouement pour la technocratie ouvre des espaces au syndicalisme qui est le seul à pouvoir défendre l'intérêt des personnels et l'efficacité de la recherche.

Rayonnement du CNRS n° 21400

Par Monique SANTARROMANA Retraitée

Voici ma petite contribution au projet de la recherche, comme me l'a demandé « Rayonnement du CNRS » dont je fais partie.

Monique SANTARROMANA Rayonnement n°21400

Messieurs,

Je dois beaucoup au CNRS, où j'ai passé pratiquement toute ma vie professionnelle.

Entrée au CNRS comme technicienne, j'ai pu poursuivre mes études jusqu'à la thèse d'État, et terminer ma carrière comme IR1 – c'est à dire que je crois pouvoir dire que je connais bien le CNRS et ses instances, ayant du reste siégé plus de dix ans au Comité National.

Aussi me semble t-il légitime d'apporter ici ma modeste contribution à ce travail de réflexion.

Je voudrais de plus faire remarquer, comme je l'ai vu souvent, qu'un responsable de laboratoire qui, faute de moyens et de postes pour ses jeunes chercheurs, perd un temps précieux à quémander des contrats de recherche à l'extérieur des EPST, qu'il pourrait plus librement utiliser à former et encadrer ses jeunes chercheurs et ITA, et que les résultats de son laboratoire en seraient globalement valorisés.

Je souhaite, pour l'intérêt et l'avenir scientifique de notre pays et de notre organisme, une pleine réussite à votre comité de réflexion, et vous adresse mes sincères salutations.

Réponses au questionnaire

1. Évaluation des personnels

Étant donné la multiplicité des métiers de la recherche au CNRS, elle doit être effectuée par des spécialistes de la branche évaluée, conjointement entre élus chercheurs et ITA, et personnalités extérieures (autres EPST, facultés, recherche privée, ...)

J'ai vu par expérience qu'un équilibre élus – nommés est le meilleur gage de lucidité et d'impartialité.

Mobilité

Il est sain d'encourager la mobilité, mais cela n'est possible que s'il y a ouverture de postes, tant vers l'Université ou la recherche privée que vers l'industrie.

N'y a t-il pas lieu de se demander ici à l'inverse comment retenir les jeunes chercheurs formés dans nos laboratoires et qui, faute de postes ou de moyens, s'en vont porter leurs idées neuves à l'étranger, où du reste l'excellence de leur formation leur ouvre des portes fermées ici.

3. Rôle et composition du Comité National

C'est avant tout une instance d'évaluation des laboratoires et de prospective de la recherche.

C'est pourquoi le meilleur moyen d'éviter des dérives est de maintenir un équilibre entre élus (chercheurs et ITA) et membres des autres instances.

J'ai pu observer, en visitant les laboratoires examinés, que les ITA se sentaient valorisés et reconnus dans leur rôle majeur quand les élus ITA les abordaient et les écoutaient.

4. Relations CNRS - autres instances

Ces relations et inter-relations sont nécessaires pour l'orientation pratique de la recherche, mais ne doivent pas occulter le fait que la grande force et l'originalité internationale de notre CNRS a toujours été de représenter un pôle de recherche pure et de développement des connaissances, préalable indispensable à la recherche appliquée, et non l'inverse.

Une recherche par trop finalisée ne peut qu'appauvrir et scléroser le pays. La prise de brevets exige au départ une recherche innovante qui peut être parfois longue et faite de tâtonnements successifs.

5. Coopération internationale

Plus notre organisme de recherche sera innovant et inventif, plus les autres pays seront incités à coopérer avec le CNRS. Ces échanges se développeront d'euxmêmes si les laboratoires français et les chercheurs ont les moyens matériels de développer sereinement leurs projets de recherche.

28 juin 2004

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Sécurité sociale : parler clair.

Par Philippe BOUYRIES, membre de la Commission Exécutive

Comme je m'en suis déjà expliqué dans différentes instances de la CGT, je m'adresse cette fois à toutes et tous mes camarades du SNTRS pour dire que ne suis pas d'accord avec la position de la CGT sur la Sécurité sociale. Notre syndicat s'était déjà adressé au camarade Prada qui a siégé au Haut comité de l'assurance maladie (HCAM), pour marquer qu'il n'y a pas de déficit, que ce dernier est entièrement fabriqué pour les besoins de la cause. Malheureusement, la CGT a donné son aval au diagnostic partagé du HCAM. Depuis, Douste Blazy a dévoilé son plan, c'est la transposition des directives européennes qui visent à tout soumettre à la libre concurrence et donc à briser le monopole de la Sécurité sociale pour livrer aux assurances privées les plus de 230 milliards euros qu'elle redistribue chaque année et qui constituent notre salaire collectif socialisé appelé

salaire différé.

L'article 1er de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui a créé la Sécurité sociale précise : "il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptible de réduire ou supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent." La couverture maladie était alors un salaire différé financé par les cotisations sociales, comme les retraites, les allocations familiales, les accidents du travail.

Nous apprenons dans les stages de formation syndicale la constitution du prix de revient d'une marchandise, avec spécifiquement les cotisations ouvrière et patronale qui sont du salaire différé. La Sécurité sociale a fonctionné ainsi pendant plus de 45 ans.

Depuis 1992, les gouvernements successifs ont exonéré les patrons d'une partie de leurs cotisations. Bien entendu, les prix des marchandises n'ont pas diminué. Les patrons ont ainsi augmenté leurs profits au détriment du salaire total des salariés : en 11 ans, 113,7 milliards euros, dont 92,1 compensés par l'Etat, c'està-dire par l'impôt qui est payé à 70% par les salariés ainsi spoliés deux fois. Ces chiffres sont officiels, sur le site de l'ACOSS (http://www.acoss.fr/data/stat/seri/img/exos2002.gif)

ANNEE	EXONERATIONS COMPENSEES	EXONERATIONS NON COMPENSEES	TOTAL DES EXONERATIONS		
1992	1,0	0,9	1,9		
1993	2,0	1,4	3,4		
1994	2,8	1,9	4,7		
1995	4,3	1,9	6,2		
1996	7,9	2,0	9,9		
1997	9,5	2,0	11,5		
1998	8,9	2,1	11,0		
1999	9,4	2,4	11,8		
2000	13,3	2,4	15,7		
2001	15,8	2,3	18,2 19,4		
2002	17,1	2,3			
TOTAL	92,1	21,6	113,7		

(en milliards euros. Au moment où j'écris, la commission des comptes de la Sécurité sociale n'a pas encore publié le bilan de 2003.)

Pourquoi la CGT ne dit-elle pas cela ? Parler clair, c'est exiger la restitution de ces 113,7 milliards euros qui représentent bien plus que le prétendu déficit. Pourquoi accréditer qu'il y aurait un "déficit structurel" ? Il n'y a pas de "trou", la Sécurité sociale est saine, elle a été

bâtie en 1945, dans un pays en ruine, à l'économie dévastée, où la tuberculose faisait des ravages. Ce qui a été possible en 1945 ne le serait plus aujourd'hui? Il est parfaitement possible de financer tous les soins nécessaires si on rétabli la Sécurité sociale dans ses principes

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

originels. Elle est même excédentaire!

Faudrait-il alors d'autres sources de financement que le salaire différé ? En 1991, le gouvernement Rocard a ouvert une brèche terrible avec la CSG qui est un impôt. Pendant 46 ans la Sécurité sociale n'avait fonctionné qu'avec la salaire différé. La CSG est passée de 1,1% à 7,5%. Exonérations de cotisations patronales et financement par l'impôt sont les deux faces d'une même réalité qui vise à piller le salaire différé.

Les formules "faire cotiser les profits", "faire cotiser le capital" sont dangereuses car elles induisent de quitter le terrain du seul salaire différé. Quant à la formule "taxer le capital", certainement, pour construire des hôpitaux, des maternités, acheter des appareils de RMN, etc. mais pas pour financer la Sécurité sociale.

Une autre formule est apparue dans les écrits de la CGT: moduler la cotisation qui favorise l'emploi qualifié, bien rémunéré et l'investissement dans la création des richesses (1), explicitée ainsi : diminuer le taux de cotisation des entreprises qui embauchent, augmenter celui de celles qui emploient peu de main d'œuvre au regard de leur chiffre d'affaire. Cette "revendication " est incompréhensible : le taux de cotisation unique a été et est toujours une conquête collective capitale puisqu'elle unifie la classe travailleuse au-delà des différences de condition d'exploitation. Le patron qui créerait des emplois paierait moins de cotisations ? Un comble ! Allons jusqu'au bout des conséguences d'une telle "revendication": d'abord elle percute le raisonnement habituel: 100 000 emplois créés donnent 1,3 milliard euros, rien que pour l'assurance maladie. Ensuite, si on comprend bien, elle induit de diminuer le salaire différé des salariés en place pour embaucher d'autres salariés. Cette conséquence porte un nom, c'est le partage des revenus. A juste titre, jamais la CGT n'a soutenu une

telle politique, à l'inverse, elle l'a toujours combattue. Le partage des revenus, c'est la politique traditionnelle des syndicats jaunes dont c'était en quelque sorte la marque de fabrique et qui est toujours une référence de la

Oui, ces formules sont très dangereuses.

La Sécurité sociale que nous voulons préserver, c'est celle à laquelle les salariés cotisent selon leurs moyens et reçoivent les prestations selon leurs besoins. Celle que veulent l'Union européenne, le patronat, le gouvernement, les compagnies d'assurances et les spéculateurs, c'est l'inverse : une prise en charge selon les possibilités financières des assurés sociaux. Les travailleurs sont en état de légitime défense. C'est le devoir des syndicats de définir la ligne de défense. Pour moi, elle est

Retour à la Sécurité sociale de 1945,

Retrait du plan Douste-Blazy et de son "enveloppe fer-

Restitution des 113,7 milliards euros,

La Sécurité sociale n'appartient qu'aux salariés : le gouvernement, le parlement, le patronat n'ont aucune légitimité pour lui dicter quoi que ce soit.

Orsay, le 5 juin 2004.

(1) Comme membre de la CE sortante de la FERC, j'ai participé à son 8è congrès, avec un mandat non délibératif. La délégation du syndicat avait été mandatée par la CE pour défendre un certain nombre d'amendements, dont certains ont heureusement été adoptés, plus ou moins en l'état, comme la restitution des cotisations dont le patronat a été exonéré depuis 1992, l'arrêt de toute exonération de cotisations patronales, l'abrogation de la CSG et du CRDS, le rétablissement du remboursement des médicaments "déremboursés", l'abrogation du forfait hospitalier,

La section syndicale de Bordeaux durement frappée...

Notre camarade Jean Claude Rouillon est décédé samedi.

Il à été écrasé par le Tramway à Bordeaux en voulant ramasser une bouteille sur la voie...Jean Claude a été un des pionniers de la section de Bordeaux du SNTRS. Très actif depuis les années 70 et 90 au niveau du bureau de section. Il a fait plusieurs mandat au Comité National. C'est lui sans aucun doute qui a relancé l'activité du CAES a Bordeaux dont il a été le président pendant plusieurs mandats. Nous étions dans le même labo, rentrés la même année 1964, lui pour faire son DEA, moi comme technicien. C'est lui qui en 70 m'a amené au syndicat et m'a donné mes premières armes et mes premières leçons de syndicalisme. Il avait syndiqué plus de la moitié des ITA du CRPP! Il y a une leçon que je n'ai jamais oubliée, c'est celle-ci: "Le syndicat est un avocat inconditionnel des salariés. "Jean Claude c'était le Grand Bill. Chaleureux, cordial, amical C'était un copain, un ami, on avait souvent fait la fête ensemble. Il était resté fidèle au syndicat malgré des problèmes de santé. I a manifesté avec nous récemment pour les retraites, pour la sécu, pour la recherche! Salut Grand Bill c'est une partie de nous qui s'en va avec toi.

Notre camarade Françoise Villeneuve nous a quitté également hier!

Elle avait rejoint notre syndicat dans les année 80 et s'était investie au CAES où elle n'a laissé que de bons souvenirs. Françoise, c'était une belle brune, pleine la joie de vivre, de dynamisme. Très active aussi dans sa commune de Créon où elle s'occupait des activités culturelles. Françoise était malade depuis plusieurs années, atteinte d'un cancer. Sa maladie avait été reconnue comme une maladie professionnelle car elle avait été en contact dans son labo pendant très longtemps avec des sources ou produit dangereux! Décidément notre section syndicale est durement frappée. Jacques AUDIN

Le bureau national s'associe aux camarades de Bordeaux pour adresser à la famille de Jean-Claude et à celle de Françoise, leurs sincères condoléances et leurs sentiments attrités.



La recherche militaire de nouveau en pointe!

Ce n'est pas nouveau, la recherche militaire est particulièrement développée aux Etats-Unis. Celle-ci représente plus de 50 % des dépenses de recherche et développement financée par les crédits budgétaires publics. Dans ce pays les crédits en direction de cette recherche s'envolent : 56,80 milliards d'euros en 2003, soit une augmentation de l'ordre de 60 % en dollars constants par rapport à 1998. En France les dépenses de recherche et développement militaire qui avaient fortement baissées au cours de la décennie 90 sont reparties à la hausse : 3,27 milliards d'Euros en 2000 et 3,70 en 2003. Un même phénomène s'observe au Danemark, en Espagne, en Italie, en Norvège. Même si ce qui n'est pas la cas de l'Allemagne ou de la Belgique par exemple, il y a de quoi s'inquiéter.

Les dépenses militaires: « Recherche Développement » des Etats-Unis sont de l'ordre de 15 fois supérieures aux dépenses de recherches de même type pratiquées en France, ou encore 1,8 fois la totalité du budget militaire français (hors pensions). C'est tout simplement considérable et source de dangers pour l'avenir. Comment s'étonner que dans le même temps les Etats-Unis soient le pays qui donne le moins pour l'aide au

développement en direction des pays les plus pauvres: 0,1 de leur PIB, alors que les engagements de 1970 à l'ONU se chiffraient à 0,7 %.

En France les dépenses budgétaires de Recherche et Développement militaires sont exécutées pour 70 % environ à l'extérieur du ministère de la défense, ce qui revient à dire que les militaires soustraites beaucoup. Les 30 % restants sont effectués en interne (Délégation Générale de l'Armement), au CEA, ou dans les organismes sous tutelle défense (ONERA - Institut St Louis écoles) et aussi partiellement à l'étranger. Cette sous traitance profite surtout aux entreprises privées: plus de 50 %. En 2002 l'ingrédient « Dépense budgétaire recherche de développement militaire » a représenté 12,31 % du budget « Défense Nationale ».

Certes c'est loin du record de 1989: 19,09 %, mais c'est nettement supérieur au 10,05 % de 1999. Nous sommes bien dans une période de relance: 10,33 % en 2000, puis 11,73 en 2001 et comme indiqué ci-dessus 12,31 % en 2002. Les chiffres de 2003 ne sont pas encore connus.

Au titre de la recherche duale (civile militaire) l'armée contribue au Budget civil de la manière suivante depuis 1993 :

1993 :	107 n	107 millions d'euros		1999 :	137 millions d'euros		
1994 :	107	«	«	2000	229	«	«
1995 :	107	«	«	2001	191	«	«
1996 :	0			2002	191	((«
1997 :	305	«	«	2003	191	«	«
1998	76	«	«	2004	200	((«

Alors qu'il avait été dit en 1996 que cette politique ne serait pas poursuivie on constate qu'il n'en est rien dans les faits.

Ainsi donc, la lutte pour la paix est toujours d'actualité, non seulement contre les actes de guerre pure et simple comme au Moyen-Orient, en Irak, en Afrique, etc... mais aussi contre la préparation de nouveaux conflits avec des armes de plus en plus sophistiquées.

Jacques Trélin



